1999 2000

RAPPORT ANNUEL

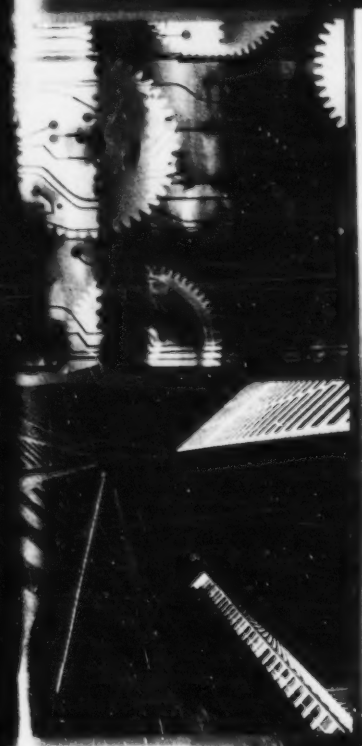

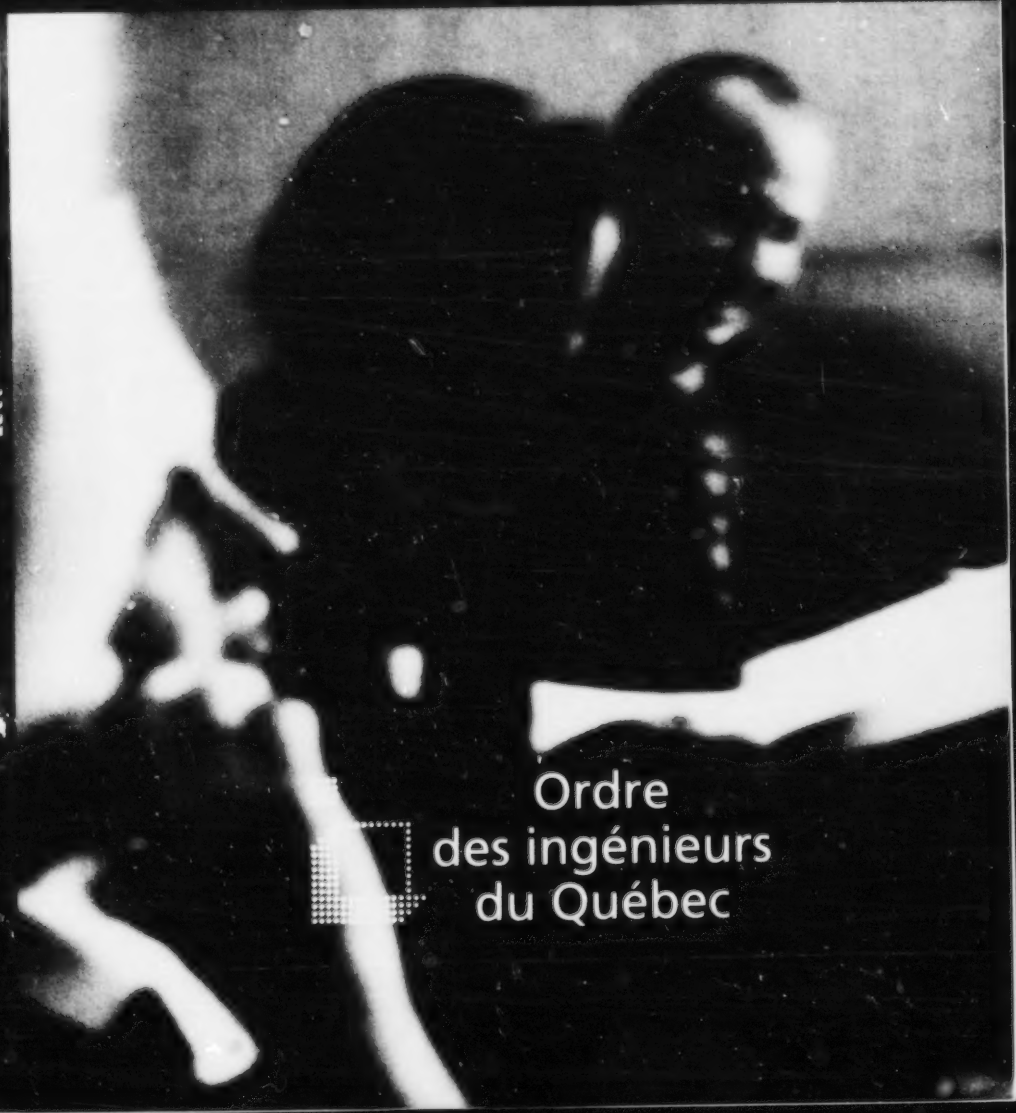

Ordre
des ingénieurs
du Québec

Québec, juin 2000
Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

La Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,

Original signé

Linda Goupil

Montréal, juin 2000
Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice et ministre responsable
de la Condition féminine et de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le 26e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Roger Nicolet, ing., O.Q.

Montréal, juin 2000
Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 26e rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Roger Nicolet, ing., O.Q.

2000

80e anniversaire

HOMMAGE AUX ANCIENS PRÉSIDENTS

1920-39	Décary, Albert R. †
1940	Jamieson, Robert E. †
1941	Lefebvre, O. Olivier †
1942	McCrory, Alexander †
1943	Dufresne, Alphonse O. †
1944	Lindsay, Charles C. †
1945	Poitras, Paul-E. †
1946	Ryan, Edward A. †
1947	Lavigne, Ernest †
1948	Stirling, John B. †
1949	Lalonde, J. Antonio †
1950	Henderson, John A.H. †
1951	Pouliot, Adrien †
1952	O'Sullivan, Louis †
1953	Shaw, Robert F.
1954	Demers, Georges †
1955	Wiggs, G. Lorne †
1956	Roy, Léo †
1957	Peachey, Cyril Arthur †
1958	Piette, Guillaume †
1959	Riley, William J. †
1960	Piché, Arthur †
1961	Groleau, J. Arnold †
1962	Sarault, Gilles
1963	Demers, Pierre
1964	Lachapelle, Bernard R. †
1965	Wermenlinger, Daniel
1966	Dinsmore, John H.
1967	Corneille, Jean L.
1968-69	Laferrière, L. Charles
1970	Nelson, Claude M.
1971	Tanguay, N. Gilles
1972	Delisle, Robert J.S.
1973-74	Dupuis, Yvon C.
1975	Zaikoff, Danielle W.
1976-77	Perron, Gilles
1978-79	Bouchard, Micheline
1980-81	Delisle, Pierre
1982	Boisvert, Jean
1983	Bournival, Pierre L. †
1984-85	Arsenault, R. Rémi
1986	Douville, Gilles
1987-88	Desjardins, Pierre
1989	Asselin, Yvan
1990	Gallizzi, Silvio E.
1991-92	Brunet, Jean-Pierre
1993-96	Lamarre, Bernard
1997-	Nicolet, Roger

† décédé

Le visage humain du génie

L'HISTOIRE DE CE QUI ALLAIT DEVENIR L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC COMMENCE IL Y A 80 ANS. LE 14 FÉVRIER 1920, 514 PIONNIERS FORMENT LA « CORPORATION DES INGÉNIEURS PROFESSIONNELS DE QUÉBEC ».

AUJOURD'HUI, EN CETTE ANNÉE 2000, PLUS DE 42 000 MEMBRES DE TOUTES LES DISCIPLINES, DANS TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ, FONT RAYONNER LE GÉNIE QUÉBÉCOIS. CETTE HISTOIRE S'EST ÉCRITE GRÂCE À LA VISION ET À LA CONVICTION DES HOMMES ET DES FEMMES QUI L'ONT INSPIRÉE. AU FIL DES ANS, LES PRÉSIDENTS ET PRÉSIDENTES QUI SE SUCCÈDENT À LA TÊTE DE L'ORGANISATION TENDENT À DONNER AU GÉNIE UN VISAGE À LA MESURE DE L'ÊTRE HUMAIN. LA RECONNAISSANCE DE LA COMMUNAUTÉ DES INGÉNIEURS TOUT ENTIÈRE LEUR EST ACQUISE.

101-01275/

RAPPORT ANNUEL

1999-2000

du 1er avril au 31 mars

LA RÉALISATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC EST LE REFLET DE L'UNITÉ DE PENSÉE ET D'ACTION VERS LAQUELLE TENDENT TOUS CEUX ET CELLES QUI ŒUVRENT À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE L'ORDRE.

TABLE DES MATIÈRES

Organigramme	4
Instances et mission	5
Rapport du président	6
Ombudsman	8
Bureau du syndic	8
Activités de conciliation	9
Comité de révision	9
Comité de discipline	9
Rapport du secrétaire	11
Activités du Bureau	12
Activités du Comité administratif	14
Affaires professionnelles	16
Finances et Services aux membres	28
Affaires corporatives	33
Comités et groupes de travail	36
Personnel du Secrétariat	42
Rapport des vérificateurs	43
États financiers	44

Ordre des ingénieurs du Québec

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

ORGANIGRAMME

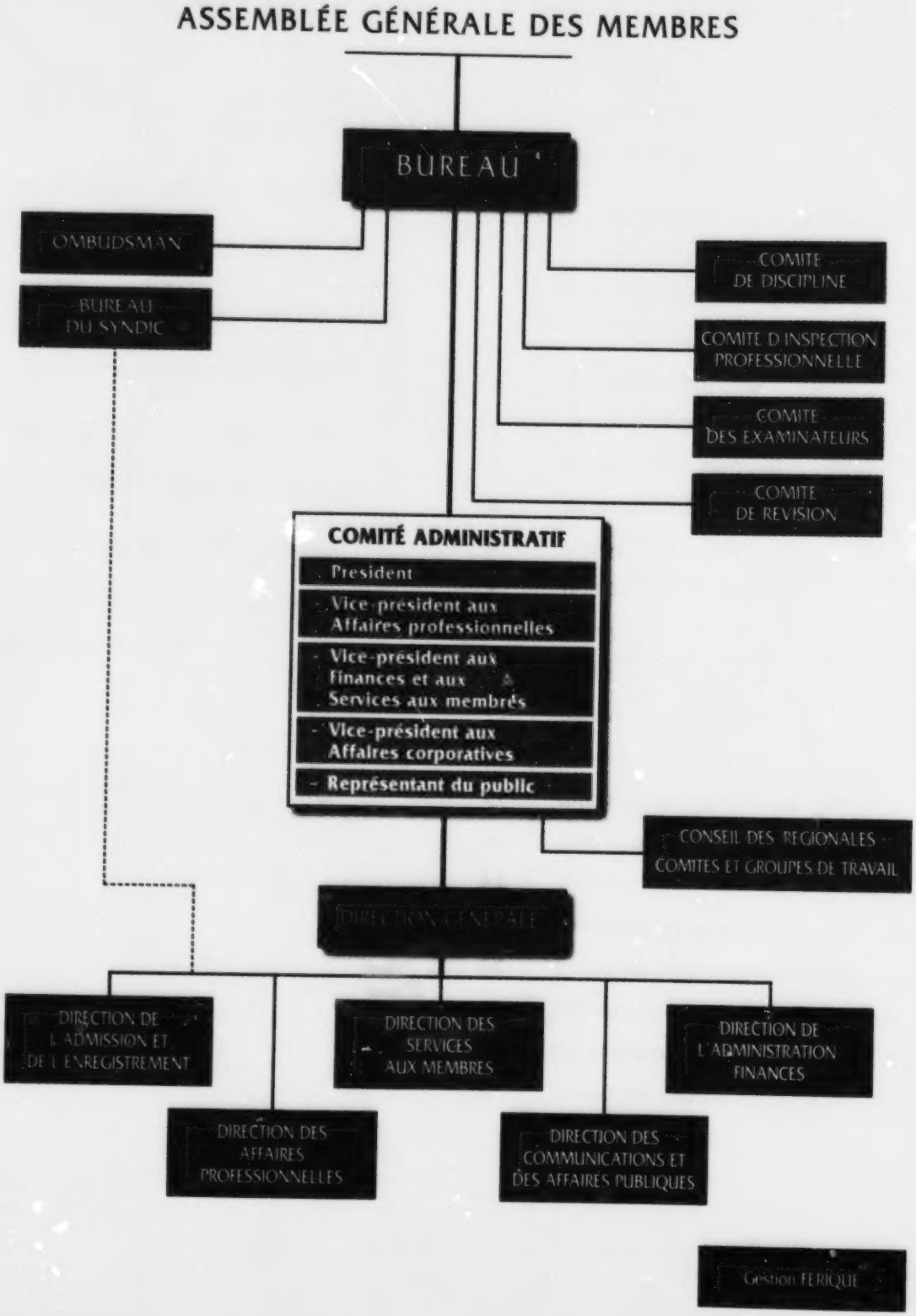

MISSION

La mission de l'Ordre des ingénieurs du Québec est de faire la promotion et de s'assurer de la qualité des services rendus à la société par les ingénieurs, individuellement et collectivement, en tant que membres d'un corps professionnel, de favoriser leur épanouissement professionnel et personnel, et de contribuer au développement socio-économique de la société.

COMITÉ ADMINISTRATIF

Membres

- Président
  Roger Nicolet, ing.
- Vice-président en titre et vice-président aux Finances et aux Services aux membres
  Sam Hamad, ing.
- Vice-président aux Affaires professionnelles
  Jean-Paul Beaulieu, ing.
- Vice-président aux Affaires corporatives
  René Morency, ing.
- Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ)
  Roger Jean, MD

BUREAU

Administrateurs élus

- Abitibi-Témiscamingue
  Jean-Pierre Brunet, ing.
- Est-du-Québec
  Raymond Martel, ing.
- Estrie
  Roger Nicolet, ing.
- Mauricie–Bois-Francs
  Louise Audy, ing.
- Montréal
  Guy Arbour, ing.
  Pierre J. Boucher, ing.
  Jean-Paul Beaulieu, ing.
  Dominique Dubouil, ing.
  Josette Dufour, ing.
  Pierre L. Gauthier, ing.
  Zacaria Ghavitian, ing.
  François P. Granger, ing.
  René Morency, ing.
  Louise Quesnel, ing.
  Stéphane Talbot, ing.
- Outaouais
  Patricia Pounienkow, ing.
- Québec
  Frédéric Beaulieu, ing.
  Sam Hamad, ing.
  Claude R. Tremblay, ing.
- Saguenay–Lac-Saint-Jean
  André Audet, ing.

Administrateurs nommés par l'OPQ

Roger Jean, MD
Richard Leduc
Khatoune Témisjian
Henri-Paul Bourgeois, t.s.

Ce 26e rapport annuel témoigne des travaux de toutes les instances de l'Ordre, politiques et administratives.

Les administrateurs, le personnel et les bénévoles ont contribué avec enthousiasme à la réalisation de la mission corporative au cours de l'année 1999-2000. Je remercie toutes les personnes qui, en cette 80e année d'existence de l'Ordre des ingénieurs du Québec, ont travaillé avec constance à son rayonnement et à celui de la profession d'ingénieur.

Roger Nicolet, ing., O.Q.

Toutes les activités réalisées durant l'année 1999-2000 sont inscrites dans le présent document. L'essentiel de mon rapport portera sur deux réformes, soit celle de la Loi sur les ingénieurs et celle des structures des Fonds FÉRIQUE.

La réforme de la Loi sur les ingénieurs est une tâche ardue qui ramène l'Ordre et les ingénieurs aux fondements mêmes du système professionnel québécois et, ce faisant, oblige l'Ordre à redéfinir les objectifs qu'il vise. En effet, l'articulation claire de la raison d'être de l'Ordre professionnel qui nous unit contribue à préciser les éléments essentiels du texte législatif qui le constitue. Abordons donc le sujet de la révision de la Loi sur les ingénieurs par un constat dont nous ne sommes pas suffisamment conscients au quotidien. Au Québec, 60 % des membres de l'Ordre sont au service d'entreprises privées, c'est-à-dire de sociétés privées qui œuvrent dans une multitude de domaines souvent industriels, alors que l'on n'en rencontre que quelque 15 % dans le secteur du génie-conseil. Les textes d'encadrement déontologiques et juridiques visent tous la protection du public et la qualité des services rendus à un client donné, en vertu d'un contrat précis à cet effet. Pourtant, implicitement, ces textes font état d'un rapport client-ingénieur qui laisse penser que l'exercice de la profession d'ingénieur se compare à celle du médecin, de l'avocat ou du notaire. La réalité est cependant très différente car l'ingénieur n'a généralement pas de relation directe avec le client, qu'il s'agisse d'une personne morale ou physique. En effet, le lien avec le bénéficiaire ultime des services de l'ingénieur ne se réalise que par le truchement de la société qui a retenu ses services. Selon les constatations de l'Ordre, quelque 75 % des ingénieurs exercent leur profession dans des conditions que l'Ordre n'a pas adéquatement évaluées. C'est au moment du dépôt, en 1998, d'un projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs que cette situation a confirmé cette évidence.

Le projet de l'Ordre a pris la forme d'un avant-projet de loi déposé par le ministre et étudié subséquemment en Commission parlementaire, en août et septembre 1999. Le projet de loi présenté par l'Ordre recommandait en résumé les amendements suivants :

- moderniser la description de la profession d'ingénieur, notamment en haute technologie ;
- permettre à des non-ingénieurs de s'acquitter de certaines tâches en génie, tant qu'ils se conforment à des directives établies par des ingénieurs ;
- intégrer la notion de système et de procédé aux fonctions de génie ;
- confier à l'Ordre le soin de fixer les exigences selon lesquelles une personne morale peut se voir accorder le droit d'offrir et de rendre des services d'ingénierie ;
- confier à l'Ordre le soin de fixer la garantie d'assurance dont doivent se doter les personnes morales qui pratiquent des travaux d'ingénierie ;
- revoir les amendes pour qu'elles soient dissuasives.

Les principaux arguments avancés en Commission parlementaire par des individus et des organismes sont les suivants : les entreprises sont déjà trop réglementées ; dans un contexte de féroce concurrence internationale, aucune mesure risquant d'affaiblir les entreprises locales ne devrait être prise ; afin d'accroître la compétitivité à l'échelle internationale, les sociétés industrielles du Québec devraient être déréglementées et exemptées de toutes les dispositions de la Loi sur les ingénieurs ; le commerce international actuel est tel que toutes sortes de produits sont fabriqués à partir de composantes pouvant provenir de pays différents, au point qu'il serait déraisonnable d'étendre la Loi sur les ingénieurs à des processus de fabrication complexes ; les entreprises industrielles devraient être libres de mobiliser leurs ressources humaines sans avoir à observer des prescriptions juridiques contraignantes ; les responsabilités civiles assumées par les sociétés privées devraient suffire pour les dispenser des exigences de l'Ordre en cette matière.

L'énoncé des arguments des adversaires nous a amenés à décider qu'ensemble, nous devons tenter d'établir la voie susceptible d'assurer l'équilibre entre les impératifs concurrentiels avancés par l'industrie et l'intégrité de l'activité professionnelle de l'ingénieur. Ainsi, dans un premier temps, le professionnalisme de la pratique doit constituer l'une des préoccupations centrales de l'Ordre. Ce n'est que par l'affirmation de l'importance d'un engagement de haut niveau dans l'exercice de la profession, appuyé par un train de mesures et de dispositions concrètes, que l'Ordre peut confirmer la pertinence de son action, sans parler de sa raison d'être, face à la pratique en milieu industriel. La révision de la Loi sur les ingénieurs aura pour objet principal de rendre cette loi contemporaine en la modifiant par des amendements et non par une réécriture complète. Le champ de pratique des ingénieurs est une contribution à la protection du public ; l'Ordre prend ainsi une position claire de responsabilité et d'imputabilité, en particulier dans les aspects de conception. La révision de la Loi sur les ingénieurs se réalisera sur la base des objectifs fondamentaux de l'Ordre qui sont la protection du public et le développement de la profession d'ingénieur en vue de l'intérêt public.

Une autre réforme a non seulement été amorcée, mais elle a été complétée au cours de l'année. Une société sans but lucratif susceptible d'assurer la gérance des Fonds FÉRIQUE, soit la société Gestion FÉRIQUE, a été créée car certains aspects du fonctionnement des Fonds FÉRIQUE devaient être régularisés, notamment en ce qui a trait à l'admission des participants aux Fonds FÉRIQUE de même qu'à l'établissement de fonds communs de placement en lieu de caisse de retraite. L'Assemblée nationale a adopté une loi pour régulariser la situation, et le règlement sur la caisse de retraite des ingénieurs a été abrogé.

Les règlements généraux de la société Gestion FÉRIQUE prévoient son administration par un conseil composé de neuf administrateurs dont quatre sont choisis parmi les membres honoraires, quatre parmi les membres ingénieurs et un parmi les membres réguliers. Le Bureau de l'Ordre a recommandé quatre ingénieurs à titre de membres honoraires du conseil de Gestion FÉRIQUE. Les ingénieurs doivent participer à l'un des Fonds FÉRIQUE pour être admissibles comme membre et, ultérieurement, comme candidat potentiel à un poste d'administrateur. Les membres réguliers sont toute personne admise à ce titre par le conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE ; ces derniers doivent aussi participer à l'un des Fonds FÉRIQUE. De plus, le Comité administratif de l'Ordre a exprimé le souhait que les membres du Comité de surveillance des Fonds FÉRIQUE continuent d'exercer leurs responsabilités au sein de Gestion FÉRIQUE, que ce soit à titre de membres du conseil d'administration de cette société ou à titre de membres du Comité de surveillance.

Le Bureau de l'Ordre a pris toutes les décisions liées au fait qu'il a décidé de cesser ses activités de gérant des Fonds FÉRIQUE à partir de la date d'entrée en vigueur de la loi concernant les Fonds FÉRIQUE, soit le 20 décembre 1999. Les règlements généraux de la société Gestion FÉRIQUE ayant reçu l'aval des nouvelles instances de l'Ordre, des ententes de services ont été conclues afin de préciser les modalités de l'utilisation des services et des ressources de l'Ordre nécessaires aux opérations de cette nouvelle entité.

Ainsi, l'Ordre a été remplacé par la société Gestion FÉRIQUE afin d'assurer dans la légalité et la transparence l'administration des deniers des membres de l'Ordre et de ceux qui y sont étroitement associés.

Je remercie encore de leur précieux concours les administrateurs, les permanents, les bénévoles membres des nombreux comités et des conseils des quinze Sections régionales de l'Ordre.

OMBUDSMAN

Sous l'autorité du président, l'ombudsman, M. l'ingénieur Yvan Asselin, reçoit les plaintes des ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou qui croient être victimes de discrimination ou de toute forme d'injustice concernant leur personne, leur état, ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les autres mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des instances de l'Ordre.

Au 1er avril 1999, quatre dossiers restaient en suspens, et six se sont ajoutés entre cette date et le 31 mars 2000. Des quatre dossiers en suspens en début d'exercice, trois ont été réglés. Des six dossiers ouverts, trois concernaient l'admission et l'enregistrement ; un le statut de retraité, un cas d'arbitrage, un cas concernant le statut d'ingénieur dans une entreprise publique.

Les trois cas relevant de l'admission et de l'enregistrement concernent des candidats qui souhaiteraient, dans un contexte très particulier, être dispensés de certaines formalités strictes mais cependant justifiées. Le cas d'arbitrage consistait en un malentendu entre le plaignant et les personnes concernées au Secrétariat de l'Ordre. Le statut de retraité apporte son lot de plaintes car un bon nombre de retraités ou de membres voulant le devenir ne veulent pas se conformer aux conditions pour des raisons pécuniaires. Enfin, un cas, ne relevant pas de la responsabilité de l'ombudsman, concerne l'impossibilité pour certains ingénieurs à Hydro-Québec d'obtenir une promotion sans démissionner de l'Ordre.

Au cours de l'année, et à la demande d'un consultant de l'Ordre, l'ombudsman a eu à se pencher sur le système électoral au Bureau et à donner un avis.

À la fin de l'exercice, il reste un dossier en suspens concernant la pratique illégale.

BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau du syndic est responsable du volet discipline des membres, l'un des éléments importants mis à la disposition de l'Ordre pour réaliser sa fonction principale qui est d'assurer la protection du public. L'ingénieur est en effet assujetti, en raison de son statut, à un code de déontologie dont il doit respecter les dispositions dans l'exercice de sa profession ou dans la prestation de services professionnels.

Deux moyens permettent au personnel du Bureau du syndic de s'acquitter de cette responsabilité. D'une part, en matière de contrôle, le syndic ou l'un de ses adjoints enquête sur des allégations d'inconduite professionnelle pour vérifier le bien-fondé des faits et, advenant infraction, faire les représentations appropriées devant le Comité de discipline et le Tribunal des professions. D'autre part, en matière d'encadrement, ce personnel informe les membres et le public sur les exigences réglementaires et professionnelles ; il fait de la prévention auprès des membres et des futurs membres, en matière de déontologie, par des conseils, des avis, des cours, des conférences et des articles publiés dans la revue *PLAN*.

Afin de donner suite au rapport des consultants sur l'adéquation des ressources au service du syndic présenté au Bureau de l'Ordre en avril 1999, le Bureau du syndic se compose maintenant d'un syndic, de quatre syndics adjoints, d'une secrétaire de direction, d'un adjoint administratif et d'un conseiller juridique. Le syndic utilise également les services externes et occasionnels de trois syndics correspondants pour les régions de l'Est-du-Québec, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la région métropolitaine de Montréal, d'un avocat de pratique privée et d'un enquêteur indépendant.

La compétence du syndic ou d'un syndic adjoint ne s'exerce que sur les membres. Il peut enquêter lorsque, à la suite d'une demande ou d'une information, il y a des raisons de croire qu'un ingénieur a commis une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou à tout règlement adopté en vertu d'une de ces lois, notamment au Code de déontologie des ingénieurs. Au terme de son enquête, le syndic, ou l'un de ses adjoints, décide en toute autonomie et indépendance, sur la base de son jugement et de ses convictions personnelles, de ses connaissances de l'exercice de la profession, de la jurisprudence et de l'intérêt de la profession, s'il y a lieu ou non de déposer une plainte contre l'ingénieur devant le Comité de discipline de l'Ordre.

S'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par l'ingénieur ou sa compétence doit faire l'objet d'une vérification, il peut aussi décider d'informer le Comité d'inspection professionnelle.

Malgré une opinion répandue, le syndic ou ses adjoints ne peuvent pas forcer le règlement compensatoire d'un litige de droit civil entre un ingénieur et un tiers, ne peuvent pas enquêter sur la conduite d'une personne qui n'est pas membre de l'Ordre ni régler des conflits de travail concernant des ingénieurs. Le Bureau du syndic reçoit un nombre appréciable de demandes de cette nature.

Depuis l'entrée en vigueur d'amendements au Code des professions, le 15 octobre 1994, la conciliation de mésententes entre une personne et l'ingénieur est cependant possible. En effet, lorsque le syndic, ou l'un des syndics adjoints, estime que les faits allégués au soutien de la demande d'une enquête peuvent faire l'objet d'un règlement, sans que la protection du public soit compromise, il peut proposer la conciliation à l'ingénieur et à la personne qui a demandé la tenue de cette enquête. Si la conciliation réussit, la demande de la tenue de l'enquête est réputée retirée.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le Bureau du syndic a ouvert 101 dossiers d'enquête sur des événements différents concernant 94 ingénieurs. De ces dossiers, 67 provenaient de demandes du public et d'ingénieurs et 34 de renseignements transmis par les autres services de l'Ordre ou d'initiatives du syndic à la suite d'information.

Durant cette période, 101 enquêtes ont été conclues sans porter plainte auprès du Comité de discipline et les demandeurs de ces enquêtes ont été informés de leurs droits de requérir l'avis du Comité de révision de l'Ordre relativement à ces décisions. Seulement 11 se sont prévalus de ce droit auprès du Comité de révision. Dans un seul cas, le Comité de révision a modifié la décision du syndic et suggéré qu'un syndic *ad hoc* porte plainte contre l'ingénieur concerné.

Si l'on ajoute aux dossiers d'enquête ouverts durant les douze derniers mois les 95 dossiers d'enquête à l'étude au début de l'exercice, le Bureau du syndic a analysé 196 cas au cours de l'exercice 1999-2000. Il a par ailleurs porté plainte dans 21 dossiers devant le Comité de discipline. À la fin de l'exercice, compte tenu des dossiers reportés de l'exercice précédent, il y avait toujours 83 dossiers d'enquête à l'étude au Bureau du syndic, en plus de 22 dossiers devant être examinés par le Comité de discipline et de quatre par le Comité de révision.

En conséquence des dossiers soumis au Comité de discipline ou au Tribunal des professions, les ingénieurs ont été reconnus coupables dans les 14 décisions finales rendues par ces instances au cours de l'exercice. Deux dossiers attendent une décision sur la sanction de la part du Comité de discipline et 11 autres attendent une audition.

En matière de prévention et d'information, le personnel du Bureau du syndic a répondu, verbalement ou par écrit, à quelque 1 294 demandes de renseignements à incidence disciplinaire provenant d'ingénieurs ou du public, relativement aux lois et règlements régissant l'exercice de la profession ou à d'autres sujets connexes. Cette activité fort accaparante nécessite souvent des recherches poussées et même

des consultations juridiques. Elle demeure cependant très importante en matière d'encadrement et de formation et est fort appréciée par les ingénieurs.

Également dans le domaine de l'encadrement, le personnel du Bureau du syndic a présenté quatre conférences sur le professionnalisme de l'ingénieur dans des Sections régionales de l'Ordre et des institutions universitaires. Le syndic et les syndics adjoints ont participé à plusieurs sessions de formation relatives à la déontologie et à la responsabilité professionnelle organisées à l'intention des responsables de la discipline dans les ordres professionnels.

ACTIVITÉS DE CONCILIATION

Conciliation et arbitrage des comptes

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour services professionnels peut soumettre une demande de conciliation au directeur général.

En date du 1er avril 1999, neuf demandes étaient pendantes. Seize nouvelles demandes se sont ajoutées au cours de l'année. De ces vingt-cinq demandes, treize ont été réglées par conciliation et quatre en arbitrage. Au 31 mars 2000, huit dossiers demeurent à l'étude, dont un en arbitrage. Durant l'année, nous avons répondu à soixante-seize demandes d'information sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.

Conciliation par le président de litiges entre ingénieurs

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie, est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession sans avoir préalablement demandé la conciliation au président de l'Ordre.

En date du 1er avril 1999, aucune demande n'était pendante. Au cours de l'année, trois nouvelles demandes ont été reçues, lesquelles ont été menées à terme durant le présent exercice financier.

COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chaque ordre professionnel.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de deux représentants du public. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic de tenir une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Durant le présent exercice, le Comité a reçu onze demandes d'avis. Parmi les six premières demandes, le Comité a conclu, dans son avis, qu'il y avait lieu de porter plainte devant le Comité de discipline dans un seul de ces dossiers. Au 31 mars 2000, ce dossier demeure à l'étude par le syndic *ad hoc*. De plus, les cinq dernières demandes seront entendues sous peu par le Comité.

Le Comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'année.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Le Comité de discipline, constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou aux règlements adoptés conformément à ces lois.

Au 1er avril 1999, seize plaintes demeuraient actives tant auprès du Tribunal des professions que du Comité de discipline. De ces plaintes, quatorze ont été complétées et deux sont toujours à l'étude par le Comité. Voici un bref résumé de chacun de ces dossiers.

Une décision du Comité a été rendue dans deux dossiers où un plaignant privé, membre de l'Ordre, avait déposé des plaintes contre ses confrères pour avoir été déloyaux envers lui et avoir profité de leur qualité d'employeur pour limiter son autonomie professionnelle. Le premier ingénieur a été acquitté. Compte tenu du caractère manifestement mal fondé de cette plainte, le plaignant a été condamné au remboursement des frais du Comité. Le deuxième ingénieur, quant à lui, a été reconnu coupable sur trois chefs d'accusation et condamné, en plus de réprimandes, à une amende de 3 000 $ et aux débours.

Deux autres plaintes faisaient grief à des ingénieurs en défaut de sauvegarder leur indépendance professionnelle et d'éviter toute situation de conflits d'intérêts. Ces dernières furent portées en appel devant le Tribunal des professions qui, dans le premier cas, confirmait la décision du Comité condamnant l'ingénieur à une radiation de six mois, avec ordonnance de publication de l'avis prévu à l'article 156 du Code des professions, des amendes totalisant 1 800 $, une réprimande et les frais. Quant au second dossier, le Tribunal renversait la décision du Comité en acquittant l'intimé sur deux chefs, en le condamnant à des réprimandes sur chacun des quatre autres chefs et en partageant les frais du dossier à parts égales entre les parties.

Trois autres plaintes reprochaient à deux ingénieurs d'avoir apposé leurs sceau et signature sur des plans qu'ils n'avaient pas eux-mêmes préparés ou qui ne l'avaient pas été sous leur direction et leur surveillance immédiates. Le Comité, ayant conclu à leur culpabilité, a imposé à chacun d'eux les sanctions suivantes :

- pour le premier cas : radiation de huit mois avec publication d'un avis, amende de 600 $ et les frais ;
- pour les deuxième et troisième cas : radiation de un mois (concurrente et exécutoire immédiatement nonobstant appel), avec dispense de publication, réprimandes, amendes totalisant 1 200 $ et les frais.

Ont également été traitées, huit plaintes reprochant aux ingénieurs concernés d'avoir négligé, dans le cadre de travaux, de respecter leurs obligations envers la personne et de tenir compte des conséquences de l'exécution de travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne :

- Quatre d'entre elles, portées contre une même personne, ont été conclues par l'imposition, à l'ingénieure, de multiples réprimandes, d'amendes totalisant 3 800 $ ainsi que par le remboursement des débours. Toujours contre cette même ingénieure, un cinquième dossier a été rejeté.
- Deux autres dossiers ont également été complétés, le premier imposant à l'ingénieur des amendes totalisant 1 200 $, une réprimande et les frais ; le deuxième, plusieurs réprimandes, une radiation de un mois avec ordonnance de publication, des amendes totalisant 1 200 $ ainsi que le remboursement des frais.
- Quant au dernier dossier, celui-ci a été pris en délibéré par le Comité ; une décision quant à la sanction devrait intervenir incessamment.

Une dernière plainte reprochait à un ingénieur d'avoir fait défaut de demander la conciliation au président de l'Ordre avant de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession. Plusieurs requêtes préliminaires ont été traitées. L'ingénieur, reconnu coupable, devrait connaître sous peu les sanctions jugées appropriées.

Au cours de l'année, dix-huit nouvelles plaintes ont été introduites auprès du Comité. Elles se répartissent comme suit :

- Huit plaintes ont été portées contre des ingénieurs qui n'ont pas tenu compte des limites de leurs connaissances et aptitudes avant d'accepter un mandat.

- Cinq autres pour avoir recouru ou s'être prêtés à des procédés malhonnêtes ou douteux ou avoir toléré de tels procédés dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Trois de ces plaintes ont été complétées avec les résultats suivants : ayant enregistré des plaidoyers de culpabilité, ces trois ingénieurs furent condamnés, dans les premier et deuxième cas, à des réprimandes, des amendes totalisant 1 200 $ et le remboursement des frais, et dans le troisième cas, à une réprimande, une amende de 2 500 $ et les frais.
- Trois cas de complaisance dans l'apposition du sceau et de la signature sur des documents d'ingénierie ont également été reçus.
- Les deux derniers reprochent aux ingénieurs concernés de ne pas s'être abstenu d'exprimer des avis ou de donner des conseils contradictoires ou incomplets et de présenter ou d'utiliser des plans, devis et autres documents qu'ils savent ambigus ou qui ne sont pas suffisamment explicites.

Le Comité a été saisi de tous ces dossiers, qui n'ont toutefois pu être traités avant la fin de l'exercice. Cet important retard dans le traitement des plaintes s'explique par la démission de la présidente du Comité, Me Nicole Trudeau, qui entrait en vigueur le 7 septembre 1999. Cette dernière ne fut remplacée, par nomination officielle du gouvernement, que le 15 décembre 1999.

Ce rapport présente les activités du Bureau et du Comité administratif.

En ma qualité de directeur général, je souligne également que le Secrétariat a été restructuré comme en témoigne le nouvel organigramme administratif. Deux nouveaux secteurs ont été créés, soit la Direction de l'admission et de l'enregistrement, et la Direction des services aux membres. La désignation de la Direction des communications et des affaires publiques est nouvelle, en raison de l'ajout des activités d'éclairage des choix de société. La Direction générale est maintenant responsable du contentieux ainsi que des comités de discipline et de révision.

La Direction des affaires professionnelles chapeaute maintenant aussi les activités de développement professionnel. La Direction des services aux membres reprend les activités qui visent à favoriser l'épanouissement professionnel et personnel des membres. La Direction de l'administration-finances est inchangée.

Hubert Stéphenne, ing.

ACTIVITÉS DU BUREAU

Les décisions du Bureau sont regroupées selon la structure de l'ordre du jour de ses réunions : coordination et réglementation, affaires administratives, affaires professionnelles, services aux membres, choix de société. Les parenthèses indiquent les numéros des résolutions de l'instance décisionnelle.

Coordination et réglementation

Le Bureau a tenu huit séances, dont trois d'une durée d'une journée, et une séance extraordinaire. Au début de chacune des séances, le président a donné un aperçu de ses activités de représentation et a résumé la plus récente réunion du Comité administratif. Les vice-présidents, le représentant du public, le secrétaire et directeur général et le syndic de l'Ordre font également état de leurs activités au début de chacune des séances.

Les administrateurs élus ont procédé à l'élection du président de l'Ordre et des membres du Comité administratif (99-0350) et (99-0351). Quatre nouveaux administrateurs ont prêté le serment de discrétion au cours de la même réunion (99-0347). Le Bureau a en outre désigné M. l'ingénieur Sam Hamad comme vice-président autorisé à agir en qualité de vice-président en titre de l'Ordre durant l'année (99-0353).

En juin, le Bureau a délégué (99-0356) au Comité administratif le pouvoir de désigner les représentants de l'Ordre auprès d'autres organismes, après que les administrateurs eurent été invités à indiquer leurs intérêts à participer aux comités et groupes de l'Ordre. En septembre, le Bureau a entériné un rapport d'un groupe chargé de réviser le fonctionnement des instances et comités ; le Bureau a alors adopté le principe de l'administration par politiques dont l'élaboration a fait l'objet d'un projet inscrit au Menu corporatif (99-0463).

En avril, le Bureau a adopté un échéancier et un plan d'action portant sur une analyse de la valeur et de l'adéquation des ressources ainsi que de la qualité des procédures au Bureau du syndic de l'Ordre. Il a décidé de combler le poste de syndic adjoint et d'ajouter trois nouveaux postes au Bureau du syndic ; une enveloppe d'immobilisation pour l'aménagement des nouveaux postes de travail et l'achat de l'équipement requis a aussi été autorisée (99-0229). En juin, le Bureau a nommé M. l'ingénieur Jean-Guy Couture à la fonction de syndic correspondant (99-0324). En juillet, le Bureau a nommé deux nouveaux syndics adjoints, soit M^me^ et M. les ingénieurs Ginette Latulippe et Louis Tremblay (99-0397). En décembre, le Bureau a désigné M. l'ingénieur Richard Nault pour agir en qualité de syndic *ad hoc* (2000-071).

Le Bureau a reçu le rapport annuel du Comité de révision (99-0237). En février, le Bureau a renouvelé (2000-070) les mandats de certains membres de ce comité formé en vertu du Code des professions et en a complété la composition.

Le rapport annuel du Comité sur le fonds de défense en matière déontologique a été présenté au Bureau (99-0340). Le Bureau a désigné deux nouveaux membres du Comité de discipline (99-0547) et a renouvelé les mandats des membres de ce comité (99-0471).

Le Bureau a approuvé une enveloppe budgétaire pour mettre de l'avant une importante campagne de communication et pour la rédaction du mémoire de l'Ordre dans le cadre de la tenue des audiences publiques sur l'Avant-projet de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs (99-0222). Le Bureau a aussi par la même occasion délégué au Comité administratif et au président le suivi de cet important dossier. En octobre, le Bureau a décidé de former un groupe technique afin de suivre au quotidien les modifications de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs instaurée par la Ministre, son cabinet et par l'Office des professions (99-0539). De plus, le Bureau a dégagé une enveloppe budgétaire afin de préparer les nouvelles étapes du projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs.

En février, les administrateurs ont discuté en comité plénier du projet de révision d'examen de la Loi sur les ingénieurs (2000-047). Au terme des échanges, le Bureau a demandé au Comité administratif de reformuler le projet d'examen de la Loi sur les ingénieurs en tenant compte des objections des intervenants en Commission parlementaire, de sorte que la révision de la loi devienne plus acceptable pour l'ensemble, sans renoncer aux objectifs fondamentaux de l'Ordre que sont la protection du public et le développement de la profession des ingénieurs (2000-055).

Le Bureau a adopté le Règlement modifiant le Règlement divisant le territoire du Québec en régions aux fins des élections au Bureau de l'Ordre (2000-056).

Affaires administratives

Le Bureau a approuvé les états financiers trimestriels. En avril, il a adopté les états financiers non vérifiés au 31 mars 1999 (99-0225). Au cours de la même réunion, le Bureau a fixé le montant de la cotisation annuelle que devront payer les membres de l'Ordre pour l'exercice financier débutant en avril 2000 (99-0228). Le choix des vérificateurs pour l'exercice 1999-2000 a fait l'objet d'une recommandation à l'Assemblée générale 1999 (99-0226). En décembre, le Bureau a adopté les paramètres et les prévisions budgétaires 2000-2001 (99-0629). La révision des prévisions budgétaires 1999-2000 avait précédemment été adoptée par le Bureau (99-0628).

En juin, le Bureau a discuté de la restructuration des services et des activités de l'Ordre (99-0321). En décembre, le Bureau a décidé de revoir la planification stratégique adoptée en 1992 en vue de la commenter en fonction de nouvelles orientations à moyen terme, et de discuter de cette question (99-0626). Au terme des échanges en comité plénier en février, le Bureau a décidé de former un groupe afin de proposer un premier diagnostic et une démarche pour permettre au Bureau de réviser la planification stratégique (2000-054).

Le Bureau a décidé d'accorder un contrat d'achat d'infrastructures bureautiques et a délégué au Comité administratif la responsabilité d'autoriser le choix des fournisseurs pour assurer la modernisation des systèmes informatiques de l'Ordre (99-0325).

En septembre, le Bureau a adopté le Menu corporatif des activités de l'année (99-0462). Au même moment, il a décidé de distribuer le rapport annuel de l'Ordre à tous les membres (99-0466). Une rencontre des dirigeants et cadres regroupant les administrateurs, les présidents des Sections régionales et des cadres du Secrétariat a eu lieu en octobre.

Le Bureau a adopté les Règles de constitution et de fonctionnement des Sections régionales et a abrogé le Règlement sur les Sections régionales de l'Ordre car les règles de fonctionnement précédemment adoptées l'ont remplacé (99-0223). Le statut modèle des Régionales adopté en août 1988 a aussi été remplacé. Le nom du Regroupement des ingénieurs de Montréal a été modifié en celui de Régionale des ingénieurs de Montréal sans toutefois modifier les conditions particulières qui prévalent à l'égard du traitement de la formule du subside de base et de la Politique des envois postaux. En octobre, le Bureau a adopté une politique relative aux surplus des Sections régionales (99-0542).

Le Bureau a nommé MM. les ingénieurs Pierre Boucher et Pierre Desjardins à titre de représentants de l'Ordre au Conseil canadien des ingénieurs (CCI) jusqu'en juin 2000, étant entendu que M. l'ingénieur René Morency siège également au CCI jusqu'en juin 2000 (99-0224). En septembre, le Bureau a appuyé le budget 2000 du CCI et a accepté le montant des cotisations des organismes constituants du CCI durant l'année financière 2000 (99-0460). En décembre, le Bureau a convenu des principes et des modalités qui gouverneront les positions présentées et défendues par les représentants de l'Ordre aux instances du CCI, afin de favoriser l'unité de pensée et d'action (99-0627).

Le Bureau a adopté une procédure de communication avec les médias dans les dossiers de sécurité et de protection du public, et dans les dossiers d'éclairage des choix de société (99-0464).

Affaires professionnelles

En avril, le Bureau a désigné M. l'ingénieur Jean-Pierre Chalifoux à titre de responsable de l'examen professionnel, de l'expérience en génie et du parrainage (99-0231). Le Bureau a décidé de maintenir les critères d'obtention du statut de membre à la retraite (99-0326). Le Bureau a reçu un rapport annuel du Comité des examinateurs (99-0335). Le Bureau a autorisé la Direction de l'admission et de l'enregistrement à tenir des sessions *ad hoc* d'examen professionnel, à la demande, dans les Régionales non desservies, en tenant compte des facteurs déterminés (99-0545).

Le Bureau a adopté le plan de travail du groupe *ad hoc* sur le génie logiciel, afin que soient identifiées les caractéristiques du génie logiciel en vue de les distinguer de la pratique de l'ingénierie et d'identifier la formation et les compétences requises pour l'inclusion du génie logiciel dans le champ de pratique de l'ingénierie (2000-062).

En février, le Bureau a délégué au directeur de l'Admission et de l'Enregistrement le pouvoir de demander tout renseignement jugé utile pour l'application du Règlement sur l'assurance-responsabilité civile professionnelle des membres de l'Ordre (2000-065).

Le Bureau a assuré le renouvellement des mandats et effectué les nouvelles nominations des enquêteurs et des inspecteurs du Comité d'inspection professionnelle (CIP). Le Bureau a reçu avec satisfaction le rapport annuel du CIP (99-0234).

Le Bureau a décidé d'octroyer une enveloppe budgétaire supplémentaire au budget à la surveillance de la pratique illégale (99-0236). Le Bureau a pris connaissance du rapport annuel du Programme de la surveillance de la pratique illégale (99-0246) ; des statistiques portant sur les enquêtes de surveillance ont également été présentées au Bureau. En juin, le Bureau a approuvé le Programme de surveillance générale d'exercice de la profession pour la période du 1er octobre 1999 au 31 mars 2001, tel que déterminé par le CIP (99-0327).

En juin, le Bureau a décidé de constituer un comité d'enquête sur les événements relatifs à la reconstruction du toit du Stade olympique de Montréal afin de se pencher sur toute possibilité d'exercice illégal de la profession d'ingénieur, d'usurpation du titre réservé et sur toute autre infraction au Code des professions et à la Loi sur les ingénieurs (99-0328).

En décembre, le Bureau a décidé de porter des documents à l'attention du syndic de l'Ordre afin que ce dernier puisse déterminer s'il y a, en vertu de la juridiction définie au Code des professions (99-0634), motif de faire enquête sur la conduite professionnelle de membres de l'Ordre ayant participé aux travaux de reconstruction du toit du Stade olympique. En février, le Bureau a autorisé une enveloppe budgétaire supplémentaire pour l'exercice 1999-2000 au poste des honoraires juridiques dans le cadre des poursuites judiciaires intentées par l'Ordre dans le dossier du toit du Stade olympique de Montréal (2000-069).

En juin, le Bureau a reçu un rapport des activités du groupe chargé d'analyser les impacts du sceau électronique sur les obligations de l'Ordre (99-0339). Au même moment, le Bureau a reçu le rapport des activités annuelles du groupe chargé de la révision du Guide de pratique professionnelle.

Le Bureau a reçu le rapport annuel du groupe chargé du suivi de l'assurance-responsabilité professionnelle (99-0337). En décembre, le Bureau a renouvelé le régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle pour l'année 2000-2001, a fixé le montant de la contribution des membres de l'Ordre et a défini les autres conditions d'adhésion des membres au régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle (99-0631).

En octobre, le Bureau a demandé à la permanence de l'Ordre de faire une étude des paramètres et des contraintes légales touchant la publicité des services d'ingénierie et de présenter des solutions, et leurs répercussions en vue de la mise à jour du Règlement sur la publicité des ingénieurs (99-0544).

Services aux membres

En juin, le Bureau a autorisé les démarches requises en vue de constituer une société sans but lucratif susceptible d'assurer la gestion des Fonds FÉRIQUE ; il a donné son accord pour que la société nouvellement créée utilise la dénomination sociale Fonds FÉRIQUE ou Gestion Fonds FÉRIQUE (99-0330). Le Bureau a alors confié au Comité administratif le mandat d'entreprendre les démarches requises en vue de l'adoption par l'Assemblée nationale d'un projet de loi régularisant certains aspects du fonctionnement des Fonds FÉRIQUE, notamment l'admission des participants et l'établissement de fonds communs de placement.

En septembre, le Bureau a autorisé MM. les ingénieurs Roger Nicolet, Sam Hamad et René Morency à constituer une société sans capital-actions et à agir à titre de requérants et de premiers administrateurs de la société Gestion FÉRIQUE. À cette fin, le Bureau les a autorisés à signer une requête pour l'obtention des lettres patentes de cette société (99-0475). Ces mêmes personnes ont en outre été autorisées à déposer les règlements de la nouvelle société auprès de la Direction générale des corporations du ministère de l'Industrie.

En septembre, le Bureau a nommé les membres du Comité de surveillance des Fonds FÉRIQUE 1999-2000 (99-0477).

En octobre, le Bureau a reçu les Règlements généraux de la société Gestion FÉRIQUE (99-0549). Il a accepté une nouvelle formule de répartition des coûts imputables à l'activité FÉRIQUE, basée sur l'ensemble des coûts des services ou fonctions de soutien (99-0543). Le Bureau a décidé de la répartition entre l'Ordre et la société Gestion FÉRIQUE des frais inhérents à la transformation et à l'encadrement des Fonds FÉRIQUE ; il a aussi décidé d'imputer à la société Gestion FÉRIQUE l'ensemble des frais juridiques et administratifs liés à la création de la nouvelle structure (99-0636).

En décembre, le Bureau a décidé de cesser ses activités de gestion des Fonds FÉRIQUE et de confier cette activité à la société Gestion FÉRIQUE. Le Bureau a aussi décidé que le changement de gestion des Fonds FÉRIQUE prendrait effet uniquement à la date d'entrée en vigueur de la loi concernant les Fonds FÉRIQUE (99-0637). Le Bureau a en outre décidé de ratifier la demande déposée par les conseillers juridiques de l'Ordre auprès de la Commission des valeurs mobilières du Québec, demandant à la Commission, au nom de l'Ordre, de rendre les décisions jugées appropriées quant au changement de gestion des Fonds FÉRIQUE.

En décembre, le Bureau a aussi décidé d'autoriser les modifications nécessaires aux ententes conclues entre l'Ordre, le Trust Général du Canada et les placeurs de parts des Fonds FÉRIQUE (99-0638). Les modifications aux contrats de gestion des Fonds FÉRIQUE ont également été approuvées par le Bureau en décembre (99-0639).

Le Bureau a en outre recommandé à titre de membres honoraires du conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE, MM. les ingénieurs René Morency, Pierre Desjardins, N. Gilles Tanguay et Marcel Lafrance (99-0640).

En février, le Bureau a décidé d'abroger le Règlement sur la caisse de retraite des ingénieurs, ce dernier étant devenu caduc par la promulgation de la loi concernant les Fonds FÉRIQUE et par l'existence officielle de la société Gestion FÉRIQUE (2000-057).

Le Bureau a accepté la conclusion d'une nouvelle convention de services avec Bell Mobilité cellulaire pour une durée de trois ans (99-0478). Le Bureau a décidé de confier le contrat d'assurance maladie offert

aux membres de l'Ordre à la compagnie Aetna et a autorisé le secrétaire et directeur général à signer toute entente à cet effet avec cette compagnie (99-0641).

Après en avoir discuté en comité plénier, le Bureau a décidé de reconduire sa contribution au fonctionnement de l'Opération PME et a demandé que soit précisé l'impact d'une réduction de financement externe sur le fonctionnement du programme ; il a aussi demandé que soient précisés les objectifs que l'Ordre pourrait atteindre dans des conditions minimales de financement (99-0550). Le Bureau a en outre décidé de continuer d'appuyer le Programme Techno-Stratégie (anciennement Force-Technologie) conformément à l'entente de collaboration avec la Banque de développement du Canada.

En octobre également, et après en avoir discuté en comité plénier, le Bureau a approuvé les conditions d'un protocole d'entente 2000-2004 avec Inno-centre (99-0551).

Choix de société

En avril, le Bureau a reçu le rapport annuel des activités du Comité de la technologie (99-0252). Le Bureau a aussi reçu le rapport annuel du Comité de l'environnement (99-0251). En octobre, le Bureau a adopté un mémoire sur la gestion de l'eau en vue d'une présentation au Bureau des audiences publiques sur l'environnement (99-0555).

Le Bureau a adopté un rapport du Comité de la technologie sur la recherche universitaire en génie (2000-072).

En février, le Bureau a décidé, sans se prononcer sur le plan technique, d'appuyer les démarches de la Ville de Québec auprès de la Communauté urbaine de Québec et du gouvernement du Québec afin de procéder à la dépollution et à la renaturalisation de la rivière Saint-Charles (2000-073).

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Coordination

Le Comité administratif a tenu onze séances dont deux séances d'une journée qui ont eu lieu le 30 juin et le 26 janvier. Toutes les propositions à caractère politique ou administratif sont abordées par le Comité auquel le Bureau a délégué plusieurs pouvoirs dont ceux liés à l'admission des nouveaux membres et à la délivrance des permis d'exercice de la profession. Seuls les points qui n'ont pas fait l'objet de recommandations au Bureau sont indiqués ci-après.

Le Comité a entériné une décision du président en vue d'octroyer un contrat pour la réalisation d'une campagne de communication dans le dossier de l'examen de la Loi sur les ingénieurs et pour la rédaction du texte du mémoire de l'Ordre à la Commission parlementaire sur les institutions.

Le Comité a pris connaissance du projet de loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs ; il a énoncé des recommandations à l'Office des professions et l'a invité à ne pas modifier les articles 20 et 21 de la Loi sur les ingénieurs. Le Comité a aussi énoncé d'autres recommandations à l'Office dont notamment celle d'accorder un délai supplémentaire aux candidats qui doivent régulariser leur statut de membre. Le Comité a aussi recommandé que le délai de prescription soit de deux ans à partir de la date d'ouverture d'un dossier d'enquête relatif à une infraction à la Loi sur les ingénieurs ou au Code des professions. Il a aussi recommandé de modifier les amendes prévues à l'article 188 du Code des professions.

Le Comité a recommandé à l'Office de demander à des membres de l'Ordre de participer au groupe chargé de réviser le Code des professions et à celui chargé d'analyser les mécanismes d'inspection professionnelle et de la discipline dans le cadre de la mise à jour annoncée du système professionnel québécois.

Le Comité a adopté une révision du fonctionnement des comités ; il a demandé au Bureau, en particulier, de faire sien le principe de l'administration par politiques. Le Comité a en outre reclassé les comités de l'Ordre en deux catégories, soit celle de comité politique et celle de comité technique. La composition des comités de l'Ordre a été revue en juin et, tout au long de l'année, le Comité a pourvu à la composition et au remplacement des membres des comités autres que ceux de l'inspection professionnelle, de discipline, et de surveillance des Fonds FÉRIQUE.

En août, le Comité a convenu d'une rencontre des dirigeants et cadres de l'Ordre qui aurait lieu le 18 octobre, selon un déroulement d'activités déterminées. Au même moment, le Comité a adopté une proposition de calendrier des éditoriaux de la revue *PLAN* 1999-2000. Il a en outre établi le programme de chacune des séances du Bureau réuni en comité plénier, soit les 7 septembre, 19 octobre et 15 février.

Le Comité a pris connaissance des projets de propositions des membres à l'Assemblée générale 1999 en vertu des articles 28 et 28.1 du Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les Assemblées générales de l'Ordre. Le Comité a établi l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle 2000.

Sur le plan de la promotion de la profession, le Comité a pris connaissance des statistiques sur les membres de la Section étudiante de l'Ordre dans les universités. Le Comité a autorisé la permanence à solliciter une demande de subvention dans le cadre du programme de partenariat du Millénaire du Canada afin de contribuer au financement de certaines activités que souhaite organiser l'Ordre pour souligner la fin du 20e siècle et l'arrivée du troisième millénaire. Plusieurs candidatures de membres de l'Ordre ont été présentées au cours de l'année, notamment au Gala *Femme de mérite* de la Fondation YWCA de Montréal et de Québec. Le Comité a décidé de présenter cinq candidatures à l'édition 2000 des Prix des ingénieurs du Canada décernés annuellement par le Conseil canadien des ingénieurs.

Le Comité a adopté des modifications à la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle au volet de la Bourse d'encouragement aux études supérieures et à celui du Prix du président au bénévolat. Des modifications au volet Reconnaissance du mérite de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle, au chapitre du Grand Prix d'excellence de l'Ordre, ont aussi été adoptées. Le Comité a nommé des administrateurs à titre de membres des différents jurys des prix et bourses aux étudiants prévus dans la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle, dont le jury de la Bourse d'encouragement aux études supérieures. Trois personnes ont été nommées membres du jury de l'édition 1999 du Grand Prix d'excellence de l'Ordre.

Le Comité a désigné les scrutateurs et les scrutateurs suppléants en vue des élections au Bureau. En mai, le Comité a recommandé au Bureau de rédiger un Code de pratique électorale. Des échanges ont eu lieu à ce sujet en janvier et en mars en vue de recommandations au Bureau. Le Comité a renouvelé le contrat de M. l'ingénieur Yvan Asselin à titre d'ombudsman de l'Ordre.

Le Comité a adopté, sous réserve d'amélioration, des commentaires sur le projet de règlement pour l'adoption du Code national du bâtiment, édition 1995, en vue de les transmettre aux autorités compétentes. Un représentant de l'Ordre et un substitut ont été nommés au sein du comité du Bureau de normalisation du Québec chargé de réviser la norme NQ 1809-950/970. Le Comité a décidé de soumettre les noms de quatre ingénieurs au ministre d'État au Travail et à l'Emploi comme candidats au comité consultatif de la Loi sur le bâtiment. Le Comité a nommé deux représentants au comité du Programme d'accréditation des firmes d'échantillonnage environnemental.

À chacune de ses réunions, le Comité adopte les suivis budgétaires mensuels. En mai et en juin, le Comité a discuté de la restructuration des services et des activités de l'Ordre. En août, il a approuvé un projet de restructuration de l'organigramme administratif de l'Ordre.

Le Comité a procédé à l'octroi des contrats requis, après avoir été autorisé par le Bureau à choisir les fournisseurs de services pour le serveur central, le système de gestion de base de données et pour la mise en place de la nouvelle infrastructure du réseau informatique.

Le Comité a décidé de ne pas adhérer à la nouvelle formule du fonds de retraite du Conseil canadien des ingénieurs.

Le Comité a autorisé le secrétaire à communiquer à tous les membres de l'Ordre, par le biais de la revue *PLAN*, le projet de Règlement modifiant le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs. Le Comité a formé des conseils d'arbitrage, au cours de l'année.

Le Comité a convenu du calendrier des réunions du Conseil des Régionales pour 1999-2000. Les comptes rendus des séances du Conseil sont transmis aux membres du Comité administratif.

Le Comité a convenu d'une rencontre du président avec le ministre du Travail du gouvernement de l'Ontario au sujet de la loi ontarienne sur la mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. En novembre, le Comité a rencontré l'exécutif de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec.

Affaires professionnelles

Toutes les décisions relatives à l'admission, à la délivrance de permis et aux équivalences de diplômes sont déléguées par le Bureau au Comité administratif qui assume ces responsabilités à chacune de ses séances. C'est pourquoi le Comité administratif a aussi procédé aux nominations et aux renouvellements des mandats des membres du Comité des examinateurs. En novembre, il s'est penché sur la question de l'admission à l'Ordre des professeurs et des chercheurs de niveau universitaire.

Dans le cadre du projet pilote instauré par le Comité sectoriel d'adaptation de la main-d'œuvre, le Comité a accepté de réduire de moitié les frais pour les demandes d'admission de diplômés immigrants soumises en bloc, de même que les frais d'examen pour le projet pilote de février 2000 et pour la session d'examen d'admission de mai 2000.

Le Comité a approuvé le projet d'entente de reconnaissance mutuelle entre le CCI et la Commission des titres d'ingénieurs de France. En mars, le Comité a accepté une grille d'analyse par type d'infraction aux articles 45 et 55 du Code des professions.

Le Comité a confirmé la position exprimée par les représentants de l'Ordre au CCI sur le projet d'entente hors cour entre le CCI et l'Association of University Councils of Canada en regard du litige avec la Memorial University. Le Comité a nommé les membres du comité *ad hoc* sur le génie logiciel.

Le Comité a procédé aux autorisations de poursuites judiciaires et aux autorisations de requêtes de mandats de perquisition exigés en vertu de son Programme de surveillance de la pratique. En février, le Comité a autorisé une dépense supplémentaire au poste d'honoraires juridiques dans le cadre des poursuites judiciaires intentées par l'Ordre dans le dossier de la reconstruction du toit du Stade olympique de Montréal.

Le Comité a approuvé les modifications à la grille d'honoraires forfaitaires pour les inspecteurs du Comité d'inspection professionnelle (CIP) ; il a aussi accordé une allocation d'honoraires professionnels pour le temps de déplacement non productif des inspecteurs et des enquêteurs du CIP.

Le Comité a accepté une nouvelle grille de tarification de la prime d'assurance de la responsabilité professionnelle pour les petites entreprises.

En janvier, le Comité a adopté un plan d'action visant à améliorer la qualité de vie professionnelle des ingénieurs en industrie et a demandé que soient évaluées et situées dans le temps les actions prioritaires à la suite des recommandations du rapport reçu par le Bureau en décembre 1998.

En cours d'année, le Comité a procédé à la formation de bancs du Comité de révision. En décembre, le Comité a accepté d'accorder une aide additionnelle à un ingénieur pour acquitter les honoraires d'un avocat qui l'assiste lors de comparutions devant le coroner ; cette demande d'aide a d'abord été adressée au Fonds de défense en matière déontologique.

Le Comité a approuvé le plan de travail du Comité de la formation pour la période 1999-2001. Le Comité a approuvé la redéfinition du statut, du mandat, de la composition et du mode de fonctionnement du Comité de liaison CODIQ-OIQ-COFIQ qui a pour but de favoriser la collaboration entre l'Ordre, les autorités des établissements d'enseignement du génie et les représentants des étudiants en génie au Québec.

Services aux membres

En août, le Comité a reçu deux rapports d'analyse et d'évaluation des programmes Force-Technologie et Opération PME. Il a décidé de demander au Bureau de débattre de l'avenir du programme Force-Technologie et de celui de l'Opération PME lors de la plénière du 19 octobre 1999.

Le Comité a reçu le rapport annuel du Comité Femmes en ingénierie et en a complété la composition.

Les membres du Comité ont exprimé leur avis sur un projet de règlements généraux de la société Gestion FÉRIQUE. En octobre, le Comité a reçu une demande de constitution d'une société sans capital-actions en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, à la suite de l'autorisation du Bureau, réuni en septembre, de constituer une société sous la dénomination sociale Gestion FÉRIQUE.

En novembre, le Comité a mandaté le secrétaire et directeur général de l'Ordre pour négocier avec Gestion FÉRIQUE les modalités d'une entente de services reconnaissant le principe utilisateur-payeur sur la base des coûts réels des services et des ressources humaines et financières requises de l'Ordre par Gestion FÉRIQUE pour garantir son bon fonctionnement opérationnel. Au même moment, le Comité a approuvé la nouvelle identification visuelle de Gestion FÉRIQUE.

En décembre, le Comité a autorisé le Comité de surveillance des Fonds FÉRIQUE à tenir un appel d'offres pour le choix d'un fiduciaire des Fonds aux fins de recommandation aux instances appropriées. Le Comité a de plus exprimé le souhait que les membres du Comité de surveillance des Fonds FÉRIQUE continuent d'exercer leurs responsabilités au sein de Gestion FÉRIQUE, soit à titre de membres du conseil d'administration de la société ou de membres du Comité de surveillance des Fonds.

Choix de société

Le Comité a reçu en avril le rapport annuel du Comité de la technologie de même que celui du Comité de l'environnement. Le Comité a reçu en mars un rapport et des recommandations du Comité de la technologie sur la question des biotechnologies. Le Comité a aussi reçu un rapport sur l'impact des technologies de l'information sur la pratique du génie.

Le Comité a accepté que l'Ordre s'associe à la Société TETRA sur le territoire québécois afin de contribuer au recrutement d'ingénieurs bénévoles pour aider les personnes à mobilité réduite.

Jean-Paul Beaulieu, ing.
Vice-président

Trois des principales fonctions de l'Ordre sont du ressort des Affaires professionnelles.

- *Admission, enregistrement et encadrement des stagiaires : assurance que seules les personnes qualifiées en génie sont inscrites ;*
- *Surveillance de la pratique : qualité de l'acte professionnel et promotion de la recherche de l'excellence ;*
- *Application de l'encadrement juridique : contrôle visant à ce que personne n'utilise indûment le titre d'ingénieur ni n'exerce le génie sans être membre de l'Ordre.*

Chaque fonction contribue à garantir la protection du public, ainsi qu'à assurer à la profession sa cohésion et son rayonnement dans la société.

DEUX DIRECTIONS

La Direction de l'admission et de l'enregistrement, comme son nom l'indique, a la responsabilité de l'admission et de l'enregistrement à laquelle s'ajoutent l'encadrement des ingénieurs stagiaires et l'application des dispositions du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle.

La Direction des affaires professionnelles nouvelle formule voit à la mise en œuvre du programme de surveillance générale de l'exercice de la profession, des activités pour contrer la pratique illégale et des divers programmes visant à favoriser l'épanouissement professionnel et personnel des membres.

Activités générales

La Direction de l'admission et de l'enregistrement et la Direction des affaires professionnelles, tout en poursuivant les activités relatives aux divers secteurs sous leur responsabilité, ont procédé à différents travaux pour mieux adapter certains aspects de leurs opérations à la réalité d'aujourd'hui et aux dispositions du Code des professions.

La Direction de l'admission et de l'enregistrement a poursuivi ses discussions avec l'Office des professions pour l'adoption des modifications au Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre. Le Règlement sur les normes d'équivalence du diplôme pour la délivrance d'un permis de l'Ordre a été actualisé et une nouvelle section a été élaborée, celle-ci traitant des normes d'équivalence de formation.

Une modification au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle est entrée en vigueur le 1er avril 1999. Des ingénieurs en pratique privée œuvrant dans certains secteurs d'activités ne peuvent pas se procurer d'assurance-responsabilité professionnelle. À défaut d'une assurance, ils doivent tout de même garantir la responsabilité professionnelle qu'ils peuvent encourir en raison des fautes et négligences commises dans l'exercice de la profession. Ils doivent satisfaire à toutes les conditions décrites à l'article 7.1 du Règlement et, en particulier, confirmer le refus de tous les assureurs en responsabilité professionnelle de garantir cette responsabilité. Les secteurs d'activité visés sont :

- l'industrie ferroviaire, nucléaire, automobile ou aéronautique ;
- l'architecture navale ;
- l'enlèvement de l'amiante ;
- la remise en état des sites contaminés.

La Direction des affaires professionnelles a orienté son programme d'inspection professionnelle vers les ingénieurs ayant une activité pouvant mettre en cause la santé et la sécurité du public. Le processus de sélection des ingénieurs inspectés demeure aléatoire bien que, selon les besoins, des inspections ciblées soient effectuées principalement à la suite de plainte. Compte tenu de l'orientation mentionnée précédemment, le processus et le mandat des inspecteurs ont été modifiés et le tout leur a été transmis dans le cadre d'une session de formation.

Les activités visant à contrer la pratique illégale se sont effectuées selon le programme triennal. Le dossier de la reconstruction du toit du Stade olympique a monopolisé les ressources de ce secteur pendant plusieurs semaines. Malgré tout, les objectifs fixés pour l'année ont été atteints.

L'ingénieur subit parfois des pressions, de la part de son employeur ou d'un client, qui mettent en cause des obligations déontologiques. Le Fonds de défense en matière déontologique a été créé pour appuyer ces ingénieurs dans les cas de conflit. Au cours de l'exercice écoulé, le Comité a reçu et donné suite à une demande d'un ingénieur pour l'assistance d'un avocat, parce que son rapport à la suite d'un événement tragique avait été modifié par son supérieur.

Au cours de la dernière année, le personnel a participé à divers groupes de travail de l'Ordre et du Conseil canadien des ingénieurs.

Il faut souligner, sur le plan national en particulier, les travaux relatifs à la signature d'une entente de réciprocité avec la Commission des titres d'ingénieurs français, la conclusion d'une entente sur la mobilité canadienne et la refonte du Guide sur l'admission à l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada. À l'interne, les directions ont été sollicitées pour appuyer les travaux de divers groupes de travail dont ceux pour l'élaboration du Plan d'action sur la vie professionnelle des ingénieurs en industrie, sur le sceau électronique, sur la révision du Guide de pratique professionnelle et sur le génie logiciel.

ADMISSION

Admission des nouveaux membres

Pour les détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement, les demandes d'admission à l'Ordre sont traitées par le service des admissions. Dans les autres cas, c'est-à-dire lorsque les candidats sont détenteurs d'un diplôme en génie reconnu équivalent par règlement, ou d'un diplôme en génie non reconnu équivalent, ou encore d'un diplôme en sciences ou en technologie, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Secrétariat, accorde ou refuse l'équivalence de diplôme et détermine les conditions particulières d'admission.

Nouvelles demandes d'admission

Parmi les 1 647 nouvelles demandes d'admission reçues cette année, 1 394 provenaient de candidats détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement, et 101 de candidats détenteurs d'un diplôme en génie reconnu équivalent par le Bureau. Ces candidats étaient admissibles sans examens. Sept candidats diplômés de l'étranger ou non diplômés en génie ont également été déclarés admissibles sans examens parce qu'ils étaient déjà membres d'une autre association provinciale d'ingénieurs.

Les 145 demandes restantes se répartissent comme suit : 113 candidats ont été admis aux examens de contrôle[1], 13 aux examens de formation[2], 11 ont été exemptés d'examens, 4 ont été invités à subir une entrevue et 4 ont été refusés.

Au total, 25 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs. De ces transferts, 18 ont été demandés par des détenteurs d'un diplôme canadien accrédité, 5 par des diplômés de l'étranger et 2 par des non-diplômés en génie.

Dossiers d'admission étudiés

Au cours de l'année, le service des admissions a traité 1 394 demandes d'admission provenant de candidats détenteurs d'un diplôme en génie reconnu par le gouvernement. Le Comité des examinateurs a étudié, au cours des huit réunions qu'il a tenues durant l'année, 570 dossiers de candidats à l'admission, dont 253 lui étaient soumis pour la première fois. Les 317 autres dossiers étaient des requêtes de candidats déjà admis aux examens de l'Ordre : 111 demandes de révision et 206 demandes d'étude de résultats d'examens.

Examens réguliers

Au cours de l'exercice écoulé, 94 candidats à l'admission se sont présentés à 49 examens de l'Ordre à la session de mai, et 79 candidats se sont présentés à 42 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats ont passé 206 examens, et le taux de réussite a été de 58,3 %.

Candidats déclarés admissibles

Cette année, 1 649 candidats ont été jugés admissibles par le service des admissions et le Comité des examinateurs, alors que l'Ordre a inscrit 1 555 nouveaux membres[3].

Parmi les candidats jugés admissibles, 1 394 étaient détenteurs d'un diplôme reconnu par le gouvernement et 135 d'un diplôme reconnu équivalent par règlement.

Trente-huit candidats de formation étrangère ou non diplômés en génie, ont été déclarés admissibles sans examens, certains à la suite d'une entrevue, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience, ou du fait de leur appartenance à une association d'ingénieurs d'une autre province.

Les 82 candidats restants, de formation étrangère ou non diplômés en génie, sont devenus admissibles après avoir réussi les examens que l'Ordre leur avait imposés : des examens de contrôle des connaissances (78 candidats) et des examens sanctionnant l'acquisition d'un complément de formation en génie (4 candidats).

Évaluations non officielles

Le service des admissions a également le mandat d'administrer l'entente signée entre l'Ordre et le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec relative à l'évaluation de la formation universitaire des ressortissants étrangers qui désirent s'établir au Québec avec l'intention d'y pratiquer le génie.

Ainsi, en 1999-2000, le service des admissions a étudié 283 demandes d'évaluation non officielle. Ces évaluations ne sont valables que pour l'immigration au Québec. Par conséquent, les personnes qui en bénéficient sont tenues de présenter une demande d'admission officielle à l'Ordre une fois installées au Québec.

Entente OIQ-CTI

À la suite de l'entente conclue en octobre 1999 entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Commission des titres d'ingénieur (France), le Comité des examinateurs a procédé à la révision de tous les dossiers des candidats aux examens détenteurs d'un diplôme visé par l'entente. Au terme de cette opération, le Comité aura recommandé au Comité administratif d'accorder une équivalence de diplôme à 34 candidats.

ACTIVITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION AU TABLEAU

Application des articles 45 et 45.1 du Code des professions

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis ou d'inscription au tableau de l'Ordre, informer le Bureau si elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par les articles 45 et 45.1 du Code. Le Bureau a délégué ses pouvoirs en la matière au Comité administratif (94-0733.1 et 94-0734.1).

Au cours du présent exercice, deux personnes ont déclaré avoir déjà été reconnues coupables d'une ou de plusieurs infractions criminelles ou disciplinaires. Dans le premier cas, le Comité administratif a décidé que, compte tenu des circonstances, les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur ; le second cas demeure à l'étude.

En ce qui concerne les quatre dossiers qui étaient à l'étude au 31 mars 1999, le Comité a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prendre de mesures à l'égard des quatre candidats.

1. Examens de contrôle : examens imposés aux détenteurs d'un diplôme en génie d'un établissement étranger et destinés à vérifier la qualité de la formation.
2. Examens de formation : examens imposés aux candidats qui doivent compléter leur formation parce qu'ils ne sont pas détenteurs d'un diplôme en génie mais d'un diplôme en sciences ou en technologie.
3. Les candidats qui doivent passer des examens à l'Ordre ne deviennent admissibles qu'une fois leurs examens réussis. Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles ne deviennent pas tous membres de l'Ordre au cours de la même année, soit parce qu'ils ne paient pas immédiatement les frais d'inscription au tableau, ou parce qu'ils n'ont pas encore obtenu le droit d'établissement permanent au Canada, ou parce qu'ils n'ont pas encore une connaissance de la langue française appropriée à l'exercice de la profession.

Application de l'article 55.1 du Code des professions

Conformément à l'article 59.3 du Code des professions, tout membre de l'Ordre doit, dans les dix jours à compter de celui où il en est lui-même informé, aviser le secrétaire de l'Ordre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par l'article 55.1 du Code des professions. En vertu de cet article, le Bureau peut, après avoir donné au membre l'occasion de faire des représentations écrites, le radier du tableau ou limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles. Ce pouvoir a été délégué au Comité administratif (94-0735.1).

Au cours de l'exercice écoulé, trente-cinq nouveaux dossiers de membres ont été examinés. De ce nombre, quinze ont été fermés, les membres n'ayant été reconnus coupables d'aucune infraction criminelle ou disciplinaire visée par le Code des professions.

Les dossiers de neuf membres reconnus coupables d'une infraction criminelle ont été soumis au Comité administratif pour décision. Le Comité a jugé qu'il n'y avait pas lieu de prendre de mesures dans chacun de ces dossiers. Quatre autres membres ont déclaré avoir fait l'objet d'une décision disciplinaire. Un dossier a été fermé en raison de l'expiration du délai. Six dossiers sont en cours de traitement.

Durant le présent exercice, le Comité administratif a également traité deux dossiers qui étaient actifs au 31 mars 1999. Ils ont été fermés, le Comité administratif ayant jugé qu'il n'y avait pas lieu de prendre de mesures dans ces dossiers.

Ordonnance d'examen médical

Durant le présent exercice, aucun membre ou candidat n'a fait l'objet d'une ordonnance d'examen médical en vertu de l'article 48 du Code des professions.

ENREGISTREMENT

Le service de l'enregistrement met en application les décisions relatives à l'émission des permis d'ingénieur. Il dresse le tableau des membres, le tient à jour et délivre les attestations d'inscription. Il s'occupe également de la mise à jour et de la conservation des dossiers des membres, et produit les sceaux professionnels. Les tableaux suivants fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et des activités du service de l'enregistrement.

TABLEAU 1

MEMBRES DE L'ORDRE

Exerçant leur profession	
Titulaires	32 658
Juniors / stagiaires	6 789
Permis temporaires pour un an	7
Permis restrictifs	5
Total	**39 459**
N'exerçant pas leur profession	
Invalidité permanente	71
À vie	182
À la retraite	3 047
Total	**3 300**
TOTAL DES MEMBRES AU TABLEAU	**42 759**

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES NOUVELLES ADMISSIONS

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
Ingénieurs juniors				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	9	63	72	96,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	2	2	2,7
Non-diplômés en génie, après examens	0	1	1	1,3
Total des juniors	**9**	**66**	**75**	**100**
Ingénieurs stagiaires				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	233	1 089	1 322	90,4
Diplômés en génie d'établissements étrangers	22	109	131	9,0
Non-diplômés en génie, après examens	2	7	9	0,6
Total des stagiaires	**257**	**1 205**	**1 462**	**100**
Ingénieurs				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	2	14	16	89,0
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	2	2	11,0
Non-diplômés en génie, après examens	0	0	0	-
Total des ingénieurs	**2**	**16**	**18**	**100**
TOTAL DES ADMISSIONS POUR L'ANNÉE	**268**	**1 287**	**1 555**	

TABLEAU 3

A. MOUVEMENTS DES INSCRIPTIONS AU TABLEAU

	Inscriptions	Réinscriptions	Retraits
Ingénieurs	18	826	1 513
Ingénieurs juniors	75	106	182
Ingénieurs stagiaires	1 462	112	280
TOTAL	**1 555**	**1 044**	**1 975**

Détail des retraits

Ingénieurs	
Démissions	107
Retraits pour non-paiement	1 328
Radiations pour cause disciplinaire	5
Décès	73
Total	**1 513**
Ingénieurs juniors	
Démissions	7
Retraits pour non-paiement	175
Radiations pour cause disciplinaire	0
Décès	0
Total	**182**
Ingénieurs stagiaires	
Démissions	9
Retraits pour non-paiement	266
Radiations pour cause disciplinaire	0
Décès	5
Total	**280**

B. AUTORISATIONS SPÉCIALES D'EXERCICE[1]

	Accordées	Renouvelées	Retirées
Ingénieurs du Canada	132	39	123
Ingénieurs de l'étranger	11	2	14

1. Des autorisations spéciales d'exercice sont accordées à des ingénieurs qualifiés qui ne résident pas au Québec, en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Elles sont accordées pour une période de 12 mois, après quoi elles doivent être renouvelées si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU SELON LES RÉGIONS ÉLECTORALES ET LE DOMICILE

	Nombre de membres 1999-2000	% du total des membres [1]	% de variation par rapport à 1998-1999
Selon les régions électorales			
Montréal	26 329	61,6	1,9
Québec	5 465	12,8	1,3
Mauricie–Bois-Francs	1 904	4,5	0,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 419	3,3	1,2
Estrie	1 289	3,0	5,7
Est-du-Québec	1 023	2,4	(0,4)
Outaouais	952	2,2	0,6
Abitibi-Témiscamingue	691	1,6	(4,8)
TOTAL	**39 072** [2]	**91,4**	**1,6**
Selon le domicile			
Membres domiciliés au Québec	39 072	91,4	
Membres domiciliés hors du Québec			
Ontario	1 650	3,9	-
Alberta	192	0,4	(6,8)
Colombie-Britannique	192	0,4	(2,5)
Autres provinces et territoires	212	0,5	7,6
États-Unis	793	1,9	0,3
Autres pays	648	1,5	1,7
Total des membres domiciliés hors du Québec	3 687	8,6	0,2
EFFECTIF TOTAL	**42 759**	**100**	**1,5**

1. Au 31 mars, on dénombre 42 759 membres au tableau.
2. Ne tient pas compte des membres résidant hors du Québec.

TABLEAU 5

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

	Titulaires	Juniors	Stagiaires	Membres à vie, retraités et invalides permanents	Total 1999-2000	Total 1998-1999	% de variation par rapport à 1998-1999
Sections régionales							
Montréal [1]	9 235	676	1 844	1 125	12 880	12 889	(0,1)
Plein-Sud	5 659	252	607	527	7 045	6 754	4,3
Québec et Chaudière-Appalaches	4 068	241	620	499	5 428	5 359	1,3
Laval-Laurentides	3 277	195	461	340	4 273	4 111	3,9
Cantons-de-l'Est	1 438	110	261	122	1 931	1 847	4,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1 206	53	122	38	1 419	1 402	1,2
Outaouais	1 198	79	132	131	1 540	1 516	1,6
Mauricie	1 108	36	140	87	1 371	1 375	(0,3)
Lanaudière	875	48	125	55	1 103	1 078	2,3
Abitibi-Témiscamingue	579	25	78	9	691	726	(4,8)
Drummond	527	41	116	25	709	702	1,0
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	396	26	70	22	514	523	(1,7)
Richelieu	228	13	26	15	282	276	2,2
Mingan	207	17	34	2	260	245	6,1
Manicouagan	154	11	12	4	181	191	(5,2)
TOTAL	**30 155**	**1 823**	**4 648**	**3 001**	**39 627**	**38 994**	**1,6**

1. Ce tableau inclut les ingénieurs de Montréal, bien que la Régionale des ingénieurs de Montréal (RIM) ne possède pas, au 31 mars 2000, le plein statut de Section régionale.

TABLEAU 6

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON DIVERSES CARACTÉRISTIQUES

	Nombre	%	Nombre	%
Selon le sexe	**1999-2000**		**1998-1999**	
Femmes	3 991	9,3	3 804	9,0
Hommes	38 768	90,7	38 332	91,0
TOTAL	**42 759**	**100**	**42 136**	**100**

	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et le sexe						
29 ans et moins	1 814	45,5	7 243	18,7	9 057	21,2
30 à 39 ans	1 696	42,5	12 987	33,5	14 683	34,3
40 à 49 ans	401	10,0	9 061	23,4	9 462	22,1
50 à 59 ans	66	1,7	5 600	14,4	5 666	13,3
60 ans et plus	14	0,3	3 877	10,0	3 891	9,1
TOTAL	**3 991**	**100**	**38 768**	**100**	**42 759**	**100**

	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Selon l'âge et la langue						
29 ans et moins	8 701	23,2	356	6,8	9 057	21,2
30 à 39 ans	13 733	36,6	950	18,2	14 683	34,3
40 à 49 ans	8 317	22,1	1 145	21,9	9 462	22,1
50 à 59 ans	4 340	11,6	1 326	25,3	5 666	13,3
60 ans et plus	2 438	6,5	1 453	27,8	3 891	9,1
TOTAL	**37 529**	**100**	**5 230**	**100**	**42 759**	**100**

	Francophones		Anglophones		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue					
Titulaires	31 056	86,4	4 904	13,6	35 960
Juniors	1 835	93,3	131	6,7	1 966
Stagiaires	4 638	96,0	195	4,0	4 833
TOTAL	**37 529**	**87,8**	**5 230**	**12,2**	**42 759**
Femmes	3 740	93,7	251	6,3	3 991
Hommes	33 789	87,2	4 979	12,8	38 768
TOTAL	**37 529**	**87,8**	**5 230**	**12,2**	**42 759**
Domiciliés au Québec	35 422	90,7	3 650	9,3	39 072
Domiciliés hors du Québec	2 107	57,1	1 580	42,9	3 687
TOTAL	**37 529**	**87,8**	**5 230**	**12,2**	**42 759**

TABLEAU 7

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

	Nombre	%
Secteurs public et parapublic		
Fédéral	1 183	2,8
Provincial	3 507	8,2
Municipal	916	2,1
TOTAL	**5 606**	**13,1**
Secteur de la consultation		
Génie-conseil	6 116	14,3
Autres consultants	656	1,5
TOTAL	**6 772**	**15,8**
Secteur privé		
Aéronautique / aérospatiale	4 615	10,8
Produits électriques, électroniques	2 979	7,0
Transport et matériel de transport	2 639	6,2
Communications et services publics	2 516	5,9
Métaux ferreux et non ferreux	1 969	4,6
Forêts, bois, pâtes et papiers	1 130	2,6
Machinerie et accessoires	1 038	2,4
Pétrole et chimie	1 032	2,4
Construction	866	2,0
Mines, carrières et puits	448	1,0
Aliments, brasseries et distilleries	241	0,6
Autres industries manufacturières	1 181	2,8
TOTAL	**20 654**	**48,3**
Secteur de l'éducation		
Universités, collèges et commissions scolaires	1 579	3,7
TOTAL	**1 579**	**3,7**
Secteur des services		
Services informatiques	992	2,3
Laboratoires et services techniques	639	1,5
Finance et assurances	179	0,4
Autres services	276	0,7
TOTAL	**2 086**	**4,9**
Autres secteurs ou données non disponibles	**897**	**2,1**
Sans emploi, aux études ou à la retraite	**5 165**	**12,1**

INGÉNIEURS STAGIAIRES

Encadrement

Au 31 mars 2000, le service de l'encadrement des stagiaires comptait 1 966 dossiers d'ingénieurs juniors (diplômés d'avant mars 1994) et 4 833 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 6 799.

Les modifications proposées il y a plus d'un an au Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec n'ont pas encore été adoptées par l'Office des professions. Ainsi, les nouveaux membres inscrits au tableau à titre d'ingénieur stagiaire doivent remplir, entre autres, trois conditions afin que le Bureau leur délivre un permis d'ingénieur. Ces trois conditions sont les suivantes :

- Parrainage obligatoire

Ce programme vise à préparer la relève et à maintenir les critères d'excellence qui assurent la réputation de la profession.

- Expérience en génie

L'expérience en génie s'acquiert au cours d'une période d'apprentissage de 24 mois, dont l'objectif général consiste à familiariser l'ingénieur stagiaire avec les divers aspects de la pratique du génie, en vue de l'atteinte de l'autonomie professionnelle nécessaire à l'exercice de la profession.

- Examen professionnel

L'examen a pour but de vérifier si l'ingénieur stagiaire est familier avec le droit professionnel québécois, s'il connaît les principes de la pratique du génie, les notions d'éthique et de professionnalisme, et s'il possède les connaissances juridiques de base.

Quant aux ingénieurs juniors, ils ne sont pas soumis aux conditions du parrainage obligatoire et de l'examen professionnel. De ce fait, ils ne doivent satisfaire qu'à la condition d'expérience en génie de 24 mois pour obtenir la délivrance de leur permis d'ingénieur.

Tel que mentionné précédemment, des modifications ont été approuvées par le Bureau à la suite d'un sondage effectué à l'automne 1997 auprès d'ingénieurs stagiaires, d'ingénieurs qui ont agi comme parrains et d'ingénieurs qui ont complété les trois conditions imposées par le Règlement. L'Ordre attend leur adoption par l'Office des professions.

Délivrance de permis d'ingénieur

Au cours de l'exercice écoulé, 292 ingénieurs juniors et 956 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur.

Séances d'information sur la profession

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les finissants des établissements universitaires québécois en génie à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Plus particulièrement, les sujets traités concernent :

- la mission, la structure organisationnelle et les activités de l'Ordre ;
- l'usage approprié du titre ;
- le cheminement professionnel.

Durant l'année académique 1999-2000, 15 séances d'information ont été tenues.

Dans le cas de certains établissements, une deuxième partie, traitée par une avocate, porte sur les incidences juridiques, les responsabilités découlant de l'exercice de la profession et le contrat de travail.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'Ordre des ingénieurs du Québec a pour fonction principale d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Dans ce but, l'Ordre privilégie l'inspection professionnelle qui, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie au moyen de l'information. Pour cela, l'Ordre renseigne ses membres sur leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession et leur signifie ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle au sein de chaque ordre. Celui de l'Ordre est formé de huit membres nommés par le Bureau et choisis parmi les membres qui exercent leur profession depuis au moins cinq ans.

Le mandat du Comité consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit et que le Bureau de l'Ordre approuve ;
- procéder à des enquêtes particulières portant expressément sur la compétence professionnelle de tout membre, lorsque des motifs le justifient.

Une fois de plus, en accord avec une décision du Bureau de l'Ordre, des mesures ont été mises en place afin de cibler les membres qui exercent la profession autant en matière de consultation qu'au sein de l'industrie ou des organismes gouvernementaux. Ainsi, tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une attention particulière aux membres qui posent des actes ayant un lien avec l'ingénierie, pouvant mettre en cause l'intérêt public, plus particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

Par ailleurs, dans un esprit d'amélioration, le Comité d'inspection professionnelle et la Direction des affaires professionnelles ont redéfini le mandat de l'inspecteur et ses directives afférentes.

En 1999-2000, le Comité s'est réuni à 15 reprises et a tenu 2 téléconférences. Cette année, la pratique professionnelle de 1 611 membres actifs a fait l'objet d'une vérification dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. La répartition des inspections selon les Sections régionales et le secteur d'activité est présentée dans les tableaux 1 et 2 respectivement.

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES PAR SECTIONS RÉGIONALES

Abitibi-Témiscamingue	31
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	25
Cantons-de-l'Est	50
Drummond	26
Lanaudière	24
Laval-Laurentides	126
Manicouagan	14
Mauricie	56
Mingan	20
Outaouais	38
Plein-Sud	135
Québec et Chaudière-Appalaches	322
Régionale des ingénieurs de Montréal	591
Richelieu	21
Saguenay–Lac-Saint-Jean	101
Sans domicile au Québec	31[1]
TOTAL	**1 611**

1. Au 31 mars 2000, 31 membres inspectés en cours d'exercice résident désormais à l'extérieur du Québec.

TABLEAU 2

RÉPARTITION DES MEMBRES INSPECTÉS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉTABLI PAR LE MEMBRE LORS DE SON INSPECTION OU RÉINSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES EN 1999-2000

Pratique privée en génie	336
Entreprises privées	1 066
Secteurs public et parapublic	164
Pratique privée hors génie	10
Entreprises privées hors génie	6
Autres	29[1]
TOTAL	**1 611**

1. Ces membres ont changé de secteur d'activité après la visite d'inspection professionnelle pour s'enregistrer dans un des statuts suivants : étudiant, invalide, retraité, congé parental, sans emploi.

Chaque membre inspecté reçoit par écrit, les résultats de la vérification de sa pratique professionnelle. De ce nombre, le Comité a transmis 10 cas au syndic (tableau 3) et 21 cas au secteur de la surveillance générale de la pratique illégale (tableau 4).

TABLEAU 3

DOSSIERS TRANSMIS AU SYNDIC EN VERTU DE L'ARTICLE 112 DU CODE DES PROFESSIONS

Types d'infractions	
Sceau de complaisance	1
Refus de collaborer avec les représentants de l'inspection professionnelle	3
Membres en pratique privée non titulaires d'une assurance-responsabilité professionnelle	2
Autres motifs	2
Pour information	2
TOTAL	**10**

TABLEAU 4

DOSSIERS TRANSMIS À LA PRATIQUE ILLÉGALE

Types d'infractions en vertu de l'article 22 de la Loi sur les ingénieurs ou de l'article 32 du Code des professions :	
Exercice illégal de la profession d'ingénieur	1
Usurpation du titre d'ingénieur	8
Autres	12
TOTAL	**21**

Des représentants du Comité ont participé à un forum de l'inspection professionnelle organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec. L'objectif de cette initiative est l'atteinte de standards de qualité par un partage des connaissances et expériences entre les différents ordres professionnels. Dans ce même esprit, le Conseil a organisé une session de formation en novembre 1999. Le secrétaire du Comité y a assisté.

STATISTIQUES DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Enquêtes particulières	
Enquêtes particulières en cours au début de l'exercice	6
Nouvelles enquêtes ordonnées durant l'exercice	2
Enquêtes particulières classées en cours d'exercice	0
Enquêtes actives au 31 mars 2000	8

Cette année, un ingénieur a présenté une requête en évocation, en mandamus et en sursis contre le Comité d'inspection professionnelle à la Cour supérieure du Québec, district de Montréal, afin que soit déposé un rapport préliminaire. L'honorable Nicole Morneau, juge de la Cour supérieure, a rejeté ces requêtes avec dépens contre l'ingénieur.

SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Les activités de ce secteur s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'intervention triennal adopté par le Bureau pour la période 1998-2001. Ce programme comporte trois volets indissociables :

- des actions visant à prévenir les infractions à la Loi sur les ingénieurs au moyen de rencontres avec les principaux acteurs concernés par son application ;
- des vérifications et contrôles ponctuels effectués notamment sur les sites de travaux d'ingénierie ;
- des enquêtes et, le cas échéant, des poursuites pénales intentées contre les personnes physiques ou morales trouvées en infraction à la Loi.

De fait, l'expérience démontre que la prévention des infractions a une fonction tout aussi importante que la répression de celles-ci dans l'atteinte des objectifs du secteur.

Les interventions de l'Ordre visent essentiellement à s'assurer que les personnes qui ne sont pas membres de l'Ordre respectent les dispositions de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions qui confirment les principes de titre et d'exercice réservés aux ingénieurs. Les dispositions législatives pertinentes concernent notamment :

- l'usage du titre réservé aux ingénieurs (articles 22 (2) et (3) de la Loi et articles 32, 188.1 et 188.2 du Code) ;
- le respect du champ de pratique et des actes réservés aux ingénieurs (articles 22 (1) de la Loi et 32 du Code) ;
- l'utilisation de plans et devis signés et scellés par un ingénieur ou par le titulaire d'un permis temporaire, et ce, aux fins des travaux énumérés au champ de pratique de l'ingénieur (article 24 de la Loi) ;
- les restrictions imposées aux sociétés et corporations quant à l'usage de certains mots dans leur dénomination sociale et leur désignation (article 26 de la Loi et 32 du Code).

Au cours de l'exercice 1999-2000, 112 entreprises et organismes ont été visités dans le cadre du volet 1 du programme. Ces interventions démontrent que près de 30 % des personnes rencontrées ont une connaissance inadéquate des dispositions de la Loi affectant certaines de leurs pratiques. Des suivis sont nécessaires afin de s'assurer d'une réponse positive aux correctifs demandés par l'Ordre.

Parallèlement, l'Ordre a répondu à près de 2 000 appels téléphoniques portant sur la Loi et son application. Cet effort s'ajoute à la publication de plusieurs articles dans la revue *PLAN*.

Durant l'exercice 1999-2000, des vérifications et contrôles ont été effectués sur plus de 318 chantiers de construction (volet 2). Ces interventions ont pour objet de s'assurer que les plans et devis, utilisés pour l'exécution de travaux visés à l'article 2 de la Loi, sont signés et scellés par des membres de l'Ordre et/ou des détenteurs de permis temporaire.

Ces visites de chantiers se répartissent comme suit (tableau 1) sur le territoire québécois :

TABLEAU 1

RÉPARTITION DES VISITES DE CHANTIERS SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	3
Cantons-de-l'Est	14
Drummond	45
Lanaudière	4
Laval-Laurentides	40
Outaouais	28
Plein-Sud	48
Québec et Chaudière-Appalaches	53
Montréal	83
TOTAL	**318**

Dans le même esprit, des vérifications d'usage ont été faites auprès de 410 ex-membres de l'Ordre dans le but de s'assurer qu'ils n'étaient pas en situation d'infraction à la Loi. L'Ordre s'assure aussi périodiquement que l'obligation d'être membre en règle de l'Ordre est inscrite dans les appels de candidatures pour combler des postes d'ingénieur.

Au terme de l'exercice 1998-1999, 58 dossiers d'enquête (volet 3) étaient demeurés actifs ; au cours de l'exercice écoulé, les enquêteurs ont entrepris 105 nouvelles enquêtes sur la base de renseignements ou de plaintes selon lesquels il y aurait eu infraction aux dispositions de la Loi. Au 31 mars 2000, ils avaient terminé 90 enquêtes. Il convient de souligner qu'à cette même date, 27 enquêtes non conclues concernaient des entreprises ou sociétés dont la raison sociale et la publicité corporative comportaient des infractions à la Loi ou au Code.

Cette année, l'enquête portant sur la reconstruction du toit du Stade olympique de Montréal a requis des ressources importantes. Elle s'est conclue par des poursuites pénales totalisant 14 chefs d'infraction.

Le tableau 2 fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

TABLEAU 2

NOMBRE D'ENQUÊTES EN FONCTION DE LA NATURE DES INFRACTIONS QUI AURAIENT ÉTÉ COMMISES

	Dossiers actifs au 31 mars 2000	Dossiers ouverts en 1999-2000	Dossiers clos en 1999-2000	Dossiers actifs au 31 mars 2000
Usurpation du titre par société et corporation	6	1	2	5
Absence d'autorité d'un ingénieur dans l'exécution de travaux	2	1	2	1
Usurpation du titre	18	36	37	17
Exercice illégal	4	24	10	18
Usurpation du titre et exercice illégal	2	12	8	6
Raison sociale illégale	7	6	3	10
Exercice illégal et utilisation de plans non conformes	9	6	11	4
Usurpation du titre et publicité illégale	0	1	1	0
Publicité illégale	9	16	16	9
Publicité illégale et exercice illégal	1	2	0	3
TOTAL	**58**	**105**	**90**	**73**

POURSUITES PÉNALES

Au 31 mars 1999, seize poursuites pour des infractions à la Loi sur les ingénieurs étaient en suspens. De ce nombre, douze personnes ont été reconnues coupables, une a été acquittée et l'Ordre a retiré les accusations dans trois dossiers.

Au cours de l'exercice écoulé, quinze personnes physiques et morales ont fait l'objet de poursuites pénales pour un total de cinquante chefs d'accusation. Au 31 mars 2000, sept d'entre elles ont été condamnées, six sont en attente de procès et les accusations portées contre une personne ont été retirées.

Le tableau 3 ci-après illustre la répartition des poursuites intentées depuis le 1er avril 1999 en fonction des types d'infractions qui ont ou auraient été commises.

TABLEAU 3

SOMMAIRE DES POURSUITES PÉNALES INTENTÉES ENTRE LE 1ER AVRIL 1999 ET LE 31 MARS 2000

Types d'infractions	Dossiers d'enquête	Chefs d'accusation
Usurpation du titre	9	27
Exercice illégal	2	9
Utilisation de plans et devis non conformes	5	14
Toutes les infractions réunies[1]	15	50

1. On retrouve dans certains dossiers d'enquête plusieurs intimés et diverses infractions. Ainsi, un même dossier peut être comptabilisé dans plusieurs types d'infractions.

Un jugement rendu durant le présent exercice retient particulièrement l'attention. Le 19 mai 1999, un entrepreneur en construction a été reconnu coupable d'avoir effectué des travaux visés par l'article 2 de la Loi sur les ingénieurs sans toutefois que ceux-ci aient été exécutés sous l'autorité d'un ingénieur. Cette cause a ceci de particulier que les travaux avaient été effectués en l'absence de plans en bonne et due forme. De fait, l'entrepreneur n'avait à sa disposition que deux croquis montrant certaines caractéristiques architecturales de l'édifice. La défense de l'entrepreneur visait essentiellement à démontrer qu'il n'avait pas agi en qualité d'entrepreneur général et que sa responsabilité s'était limitée aux travaux de menuiserie. En conséquence, il ne pouvait être tenu responsable des travaux relatifs aux fondations de l'édifice visé. Selon lui, c'est le propriétaire qui exerçait le rôle de propriétaire-constructeur et à ce titre, coordonnait et effectuait la supervision des travaux. Or, la preuve a démontré que l'entrepreneur agissait bel et bien à titre d'entrepreneur général puisqu'il avait organisé, coordonné, exécuté ou fait exécuter, en tout ou en partie, des travaux de construction et avait obtenu des soumissions de la part des sous-entrepreneurs pour le compte du propriétaire de l'édifice. Le propriétaire a d'ailleurs été reconnu coupable de la même infraction que l'entrepreneur général. De plus, le juge a relevé le fait que l'absence de plan concernant les fondations pourrait avoir des conséquences graves à moyen et à long terme pour le propriétaire de cet édifice. Ce jugement est final puisqu'il n'y a pas eu appel de la décision.

FINANCES ET SERVICES AUX MEMBRES

Sam Hamad, ing.
Vice-président en titre

Le secteur des Finances et des Services aux membres est responsable de la mise en œuvre des projets du Menu corporatif et de l'évolution financière de l'Ordre. Il comprend également les communications ainsi que l'administration des services financiers aux membres.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Avec la restructuration administrative, la vice-présidence aux Finances et aux Services aux membres voit ses activités réparties entre plusieurs directions : la Direction des communications et des affaires publiques, la Direction de l'administration-finances et la Direction des services aux membres.

COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

L'action de la Direction des communications et des affaires publiques a pour objectif d'augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre auprès de la population, notamment en faisant connaître son rôle de protection du public et la contribution des ingénieurs dans la société. La Direction vise également à améliorer la compréhension et l'adhésion des membres et des futurs membres en ce qui a trait à la mission de l'Ordre. Enfin, elle conseille les instances et les autres directions en matière de communications.

Relations de presse et délégations officielles

Dans le cadre de différents projets et dossiers d'actualité, la Direction effectue des relations de presse suivies, personnalisées ou par l'émission de communiqués. Plusieurs dossiers ont suscité des interventions cette année auprès des médias, notamment celui de la révision de la Loi sur les ingénieurs et les poursuites relatives au Stade olympique.

Cette année encore, les porte-parole de l'Ordre ont pris part à plus d'une centaine de tribunes publiques, incluant entrevues, discours et délégations officielles.

Campagne de communication – Loi sur les ingénieurs

La Direction a mis en œuvre, à la demande des instances, une campagne de communication en prévision de l'étude, par la Commission parlementaire des institutions, de l'Avant-projet de loi modifiant la Loi sur les ingénieurs. Des actions en vue de mieux informer et éventuellement rallier les différents publics concernés ont été réalisées au cours de l'été. Depuis, la Ministre a annoncé un plan d'action pour la modernisation de l'ensemble du système professionnel québécois.

Événements

Les activités de la Journée de l'ingénieur(e) 1999 ont rassemblé près de 200 personnes. Lors du dîner-reconnaissance, le 4 juin, plusieurs distinctions ont été décernées. Le Grand Prix d'excellence a été attribué *ex æquo* aux ingénieurs M^me^ Danielle W. Zaikoff, et M. Frank A. Dottori. Les bourses à la relève universitaire en génie et les hommages aux administrateurs sortants ont également été remis à cette occasion.

La Réception des fêtes du président a eu lieu le 3 décembre 1999 en l'honneur des nombreux bénévoles de l'Ordre. Le Prix du président au bénévolat a été remis à M. l'ingénieur Denis Isabel. Un hommage particulier a aussi été rendu aux anciens présidents du xx^e^ siècle. Les anciens présidents présents se sont vu remettre la version or de l'épinglette spécialement frappée par l'Ordre à l'occasion du millénaire.

Valorisation de l'excellence professionnelle

La Direction des communications et des affaires publiques gère l'ensemble de la Politique de valorisation de l'excellence professionnelle qui comporte trois volets : Reconnaissance du mérite ; Prix, bourses et subventions externes (membres de l'Ordre) ; Encouragement de la relève universitaire (étudiants en génie).

Dans le cadre du volet Prix, bourses et subventions externes, l'une des candidatures présentées par l'Ordre aux Prix des ingénieurs du Canada décernés par le Conseil canadien des ingénieurs pour 1999 a

été retenue. En effet, la distinction pour réalisation exceptionnelle d'un jeune ingénieur a été remise à M. l'ingénieur Carl Breau. Pour l'édition de cette année, l'Ordre a présenté quatre candidatures à ces prix ; la remise aura lieu ultérieurement à Montréal. En outre, c'est Mme l'ingénieure Claire Deschênes qui a remporté le prix *Femmes de mérite*, catégorie Sciences et technologie, de la Fondation YWCA de Québec. L'Ordre a proposé quatre candidatures d'ingénieures aux prix *Femmes de mérite* 2000 de la Fondation YWCA de Montréal et de Québec ; les noms des lauréates seront connues d'ici peu.

Relève en génie

La mise en œuvre du plan d'action par lequel l'Ordre vise à encourager l'admission des diplômés en génie à l'Ordre, et ce, dès la fin de leurs études, se poursuit pour une quatrième année. La Direction a maintenu son étroite collaboration avec les étudiants des dix écoles et facultés de génie. La Section étudiante, instaurée dans le cadre du plan, volet Organisation, compte quelque 2 500 membres actifs, un record d'adhésion. Plus de 5 300 étudiants en génie de premier cycle ayant accumulé 60 crédits et plus en sont devenus membres depuis sa création en 1996.

Le volet Collaboration aux activités étudiantes est également très étendu puisque chaque intervention de l'Ordre est faite sur mesure, en fonction des clientèles ciblées. En outre, l'Ordre maintient une présence soutenue sur les campus en participant à de nombreux événements comme les journées-carrières, les cérémonies de prise du jonc, la Compétition québécoise d'ingénierie, les Jeux de génie du Québec, le congrès de la Coalition des facultés d'ingénierie du Québec, l'Exposition technologique ainsi que les camps scientifiques, pour ne citer que ceux-ci.

De nombreuses actions ont été réalisées au cours de l'année dans le volet Information et publicité, notamment par le biais des médias étudiants.

Le volet Étude des clientèles vise à mieux connaître les facteurs qui interviennent dans le choix des finissants d'adhérer ou non à l'Ordre. C'est dans ce cadre que la Direction a mené un sondage postal auprès de l'ensemble des finissants en génie au Québec, dont les résultats servent à orienter certaines actions du plan.

Dans le volet Tarification et réglementation, l'Ordre poursuit son action afin d'optimiser ses politiques à ce chapitre.

La Section étudiante de l'Ordre est l'objet d'un intérêt soutenu de la part des responsables du Conseil canadien des ingénieurs et de ses associations constituantes. Ceux-ci considèrent ce programme comme un modèle éventuellement à suivre dans le reste du Canada ; certaines provinces ont d'ailleurs adopté l'exemple de l'Ordre dans ce dossier.

Promotion de la profession

Pour faire connaître la profession d'ingénieur et susciter des carrières en sciences et génie auprès des étudiants des cégeps, l'Ordre a produit un document d'information original sous forme de bande dessinée. Cet album décrit de manière attrayante toutes les facettes de la vie de l'ingénieur en lien avec son Ordre. Pour les jeunes du secondaire, une trousse pédagogique complète sur la profession a été diffusée auprès des professeurs de choix de carrière et des conseillers en orientation. Plusieurs partenaires, dont le gouvernement du Québec, ont contribué financièrement à cette réalisation. L'Ordre a aussi commandité le concours *Défi Génie inventif*, organisé par le Conseil de développement du loisir scientifique, ainsi que le concours *Science on tourne*, mis en œuvre par la Fédération des cégeps du Québec.

Le Programme de conférenciers de l'Ordre continue de fonctionner ; des ingénieurs bénévoles se rendent régulièrement dans les écoles dans toutes les régions du Québec. La présence de l'Ordre y est également assurée grâce au projet d'ingénierie simultanée ISPAJES dont il est partenaire.

Commandites et publicité

La Direction est responsable de l'application de la Politique sur les dons et commandites de l'Ordre. De multiples ententes et partenariats ont été conclus cette année encore en matière de promotion, de publicité ou de commandite. Par exemple, l'Ordre a participé à la Semaine des infrastructures urbaines du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, et au séminaire annuel de l'Association des ingénieurs municipaux du Québec. L'Ordre a aussi accepté d'être commanditaire de l'installation *Nef pour quatorze reines*, commandée par la Ville de Montréal en souvenir des événements du 6 décembre 1989 survenus à l'École Polytechnique.

Mentionnons que les placements publicitaires de l'Ordre sont ciblés par la Direction en fonction d'objectifs stratégiques de communication.

Communications internes

Des activités sont mises en œuvre pour les personnes travaillant au Secrétariat de l'Ordre, de façon à accroître leur sentiment d'appartenance et à entretenir un climat organisationnel propice à la réalisation de la mission de l'Ordre. Citons la publication du journal interne *Le Lien*, rédigé en rotation par chaque direction et édité par la Direction des communications et des affaires publiques ; la production de matériel promotionnel ; la reconnaissance de l'ancienneté des employés. Un bottin du Secrétariat a aussi été édité cette année. Pour souligner le 80e anniversaire de l'Ordre le 14 février dernier, une rencontre de circonstance a été organisée pour les employés.

PLAN et *PLAN MÉGA*

Pour diffuser l'information aux membres de l'Ordre, la Direction dispose d'un véhicule principal : *PLAN*. La revue corporative envoyée aux membres huit fois par an, couvre l'actualité du génie québécois. Depuis le mois d'août-septembre 1999, *PLAN* informe les lecteurs également sur l'Ordre et ses activités, en lieu et place de *MINI PLAN*. Le neuvième numéro – publié en décembre – est une revue de prestige intitulée *PLAN MÉGA* (qui remplace désormais *MÉGA PLAN*). La revue nouvelle formule est toujours destinée à faire la promotion à l'étranger du génie québécois. Le numéro 1 du volume I comportait une rétrospective des années 1990 et une perspective des innovations technologiques du troisième millénaire.

Éditions

Tous les projets d'édition de l'Ordre destinés à des publics externes sont réalisés par l'entremise de la Direction des communications et des affaires publiques. La Direction a coordonné entre autres la production du rapport annuel qui a été envoyé pour la première fois cette année à l'ensemble des membres. L'édition du livre *Piloter l'environnement dans l'entreprise* – dont la parution est imminente – a mobilisé de nombreuses énergies.

Par ailleurs, la Direction a supervisé près d'une trentaine de dossiers d'édition pour les différents services de l'Ordre. Parmi ceux-ci, citons l'édition du nouveau bulletin *Développement professionnel* et du Programme de développement des compétences en communication, ainsi que la nouvelle édition de l'*Enquête sur la rémunération directe des ingénieurs salariés pour 1999*. Quant aux outils audiovisuels, la Direction a entrepris la mise à jour, à la suite de la restructuration au Secrétariat, de la vidéo corporative destinée particulièrement aux publics des universités.

En matière d'éditions électroniques, la Direction gère le contenu et l'évolution du site de l'Ordre (www.oiq.qc.ca) en assurant le rôle de webmestre.

Affaires publiques

La restructuration du Secrétariat à l'automne dernier s'est traduite pour la Direction par l'ajout du volet Affaires publiques. En outre, la Direction s'est vu confier la fonction Éclairage des choix de société – environnement, technologie et codes techniques. Cette intégration devrait donner une nouvelle impulsion à ce volet.

Services-conseils

La Direction des communications et des affaires publiques offre un appui constant aux responsables des Sections régionales. La Direction a produit cette année des outils de communication répondant aux besoins de certaines Régionales (dépliant, publicité, etc.) et pouvant être appliqués à la plupart d'entre elles. Elle met également à leur disposition les stands d'exposition mobiles pour leur participation à divers événements.

Enfin, pour aider les autres directions à adopter les meilleures stratégies, la Direction des communications et des affaires publiques travaille en étroite collaboration avec elles pour tout projet d'information, de publicité et de relations publiques.

ADMINISTRATION-FINANCES

La Direction de l'administration-finances assure, auprès de la Direction générale et des autres directions, la gestion des affaires internes et administratives de l'organisation. Du point de vue organisationnel, les services de la comptabilité, de l'informatique et de la bureautique, de l'accueil et de la réception, des ressources humaines, des services auxiliaires ainsi que de la gestion des espaces locatifs de l'Ordre, d'une superficie de 22 300 pieds carrés, relèvent de la Direction de l'administration-finances. Cette dernière joue également un rôle de conseiller pour les questions financières et fiscales auprès des autres directions.

Comptabilité et contrôle budgétaire

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume également la responsabilité du paiement des dépenses, de la production des états financiers mensuels, du suivi des résultats financiers, du versement et du contrôle des subsides aux Sections régionales, de la préparation des prévisions et des paramètres budgétaires ainsi que de la gestion de la trésorerie de l'Ordre. Depuis 1992, le service de la comptabilité vérifie et consolide aux états financiers annuels de l'Ordre les activités financières des Sections régionales. Le service collabore étroitement aux projets de l'Opération PME en assurant la préparation, l'analyse et le suivi des différents rapports financiers auprès des institutions gouvernementales partenaires de l'Ordre. Durant l'exercice, ce service a procédé au remaniement des budgets, prévisions budgétaires et états financiers mensuels afin de refléter la restructuration des directions mise en place à l'automne 1999.

Informatique et bureautique

L'informatique et la bureautique sont omniprésentes dans tous les services du Secrétariat. Le mandat principal du groupe est le développement des systèmes et applications informatisés facilitant la tâche des autres directions, et ce, tout en assurant une gestion optimale et en toute sécurité de l'utilisation des équipements informatiques et téléphoniques de l'Ordre. Le service est également responsable de la formation en matière d'applications bureautiques et téléphoniques.

À la suite de l'approbation par le Bureau en février 1999 du projet de modernisation des équipements bureautiques et du système central en vue de permettre à l'Ordre de faire face aux réalités technologiques à l'aube de l'an 2000, le service a procédé en juillet dernier à l'installation de l'ensemble des nouveaux équipements. Le service a également préparé et supervisé un programme de formation pour les employés concernant leurs nouveaux outils de travail.

Accueil et réception

Depuis la restructuration, la Direction est responsable de la fonction d'accueil et réception qui assure un service de qualité, courtois et professionnel auprès des diverses clientèles de l'Ordre, soit en dirigeant les appels ou en orientant les clients vers la personne ou le secteur concerné, soit en transmettant l'information pertinente dont elle dispose.

Gestion des ressources humaines

La Direction reconnaît le rôle de pierre angulaire qu'assument les ressources humaines pour la réalisation des objectifs de l'Ordre. Avec une préoccupation constante de l'équité en matière d'emploi, la Direction supervise l'administration des salaires, des avantages sociaux et les procédures de recrutement. De plus, avec la participation des autres directions, elle élabore et coordonne l'implantation de politiques de gestion du personnel adaptées au contexte organisationnel de l'Ordre. Cette année, la Direction a élaboré et mis en place des procédures d'embauche et d'accueil des nouveaux employés en vue de favoriser leur intégration harmonieuse au sein de l'Ordre.

Services auxiliaires

Le mandat premier des services auxiliaires est de répondre aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat en plus de fournir aux directions les équipements et les espaces nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. À ce titre, l'entreposage des archives et des biens de l'organisation ainsi que les activités d'imprimerie, d'expédition, de messagerie, de triage du courrier et d'approvisionnement en ressources matérielles représentent les principales fonctions du service. La mise en place d'un système d'inventaire sur Intranet assure l'efficacité de la gestion de l'ensemble de la documentation et de la papeterie de l'Ordre. Ce groupe offre également un appui constant aux responsables des Sections régionales pour la réalisation de leur *PLAN régional* mensuel en coordonnant et en réalisant l'ensemble des travaux de production.

Comité des finances

Présidé par le vice-président aux Finances et Services aux membres, le Comité a comme principal mandat :

- d'étudier les états financiers ;
- de recommander les amendements à la politique de placements ;
- de ratifier les stratégies de placement ;
- de recommander au Bureau les prévisions budgétaires annuelles ;
- de recommander les hausses de cotisations, lorsque nécessaire ;
- d'examiner toute autre question d'ordre financier.

Le Comité fait rapport au Bureau, au moins une fois l'an, des constatations de son exercice et fait des recommandations sur les différents dossiers soumis et sur les politiques à mettre en place.

Pour la réalisation de ses objectifs, la Direction de l'administration-finances collabore étroitement avec le Comité en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers et en procurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions. Au cours de l'exercice 1999-2000, les membres se sont réunis quatre fois pour discuter et prendre position sur les sujets suivants :

- révision des états financiers de fin d'année et finalisation des dossiers de vérification 1999-2000 ;
- révision des amendements et proposition au Comité administratif du budget révisé pour l'exercice 1999-2000, incluant les changements découlant de la restructuration des services ;
- préparation et recommandation des prévisions et paramètres budgétaires 2000-2001 ;

- fixation de la cotisation des membres pour l'exercice 2001-2002 ;
- révision de la politique d'utilisation des surplus budgétaires ;
- élaboration d'un projet d'entente de services entre l'Ordre et la nouvelle entité Gestion FÉRIQUE dont la création a été approuvée par le Bureau.

Services financiers

Les Services financiers ont procédé à un appel d'offres pour le renouvellement de l'entente portant sur les assurances-médicaments et maladie qui venait à échéance le 31 décembre 1999. Sur les treize assureurs qui ont été invités par l'Ordre à présenter une offre de services, huit ont manifesté leur intérêt, mais seulement trois d'entre eux y ont participé. Après analyse, l'Ordre a retenu l'offre de Aetna (La Maritime) et depuis le début de l'année, il traite avec ce nouveau fournisseur.

Le programme précédent avait accumulé une perte de 1,5 million de dollars au cours de ses trois années d'existence. L'assureur avait augmenté ses coûts à la fin de la première année tandis que l'on notait une diminution appréciable de l'offre de services en vue d'enrayer les pertes, et ce, avec des résultats mitigés. Les primes présentées par Aetna pour la nouvelle entente sont plus élevées mais demeurent concurrentielles sur le marché, et les services offerts par le programme sont très intéressants.

Ce programme offre une assurance-médicaments conforme aux exigences de la Loi sur l'assurance-médicaments de la RAMQ. En vertu de cette loi, les différents ordres sont tenus d'offrir ce genre d'assurance, avant tout autre assurance, à leurs membres. Le régime de la couverture Bronze est plus avantageux que le régime précédent, bien qu'il comporte une légère augmentation de la prime. Le régime d'assurance-maladie de la couverture Argent inclut les médicaments et offre en outre des services d'hospitalisation et de traitements paramédicaux. Les primes du régime de la couverture Argent sont modulées en fonction de l'âge et sont avantageuses pour les membres de moins de cinquante ans.

La compagnie Aetna offre déjà ce même genre de services au Conseil canadien des ingénieurs ; cependant, l'entente signée entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et Aetna est sans aucun lien avec le programme canadien.

À la suite du dépôt d'une nouvelle offre de services par Bell Mobilité, nous avons conclu une autre entente avec cette compagnie, ce marché étant dynamique et concurrentiel.

Après une analyse poussée, les Services financiers se sont départis des Fonds FÉRIQUE en les transférant dans une société sans but lucratif nommée Gestion FÉRIQUE. Cette importante activité continue de bénéficier du soutien de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Fonds FÉRIQUE

Outre le fait que Gestion FÉRIQUE a pris le relais de l'Ordre des ingénieurs du Québec comme gérant des Fonds au cours de l'année financière, les activités de promotion et de surveillance se sont poursuivies comme d'habitude.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les actifs nets sous gestion ont progressé considérablement pour s'établir à 847,6 millions de dollars. Cette progression provient, bien évidemment, de la croissance des marchés financiers mais également des nouvelles contributions nettes des participants. À cet égard, les résultats de l'année 1999-2000 se sont révélés les meilleurs depuis la création des Fonds FÉRIQUE en 1974.

En outre, plus de 2 000 nouveaux clients se sont ajoutés à la clientèle : 18 719 investisseurs bénéficiaient de la gestion professionnelle que procurent les Fonds FÉRIQUE. Comme dans le cas des contributions nettes, il s'agit des meilleurs résultats notés depuis la création des Fonds.

Parmi les autres faits marquant les activités des Fonds FÉRIQUE, il faut souligner que le Fonds ÉQUILIBRÉ maintient toujours son classement dans le premier quartile des fonds comparables pour les périodes de un an, trois, cinq et dix ans. Les deux principaux facteurs qui ont permis d'atteindre ces résultats sont la bonne performance du gestionnaire en actions canadiennes de même que la surpondération du portefeuille dans les obligations à haut rendement. Quant au Fonds ACTIONS, un investissement pouvant aller jusqu'à 10 % du portefeuille dans des titres de petite capitalisation a été autorisé en 1999 afin de profiter d'une meilleure diversification et d'un potentiel de rendement supérieur. Par ailleurs, la décision de changer de gestionnaire en 1998 a profité aux participants du Fonds OBLIGATIONS en 1999 malgré le fléchissement du marché obligataire. Enfin, les actifs des Fonds AMÉRICAIN et INTERNATIONAL ont presque doublé au cours de la dernière année, témoignant ainsi de la popularité grandissante de ces classes d'actifs.

Au cours de 1999, une évaluation des services à la clientèle a été complétée. Cette étude a servi à établir les besoins des clients dans le cadre d'une révision des services fournis par le fiduciaire. Enfin, dans le but de maintenir le ratio des frais de gestion parmi les plus bas sur le marché des fonds communs de placement au Canada, une révision des honoraires des principaux gestionnaires a été entreprise et complétée.

Programmes d'emploi

Les projets d'emplois qu'entreprend l'Ordre font désormais partie intégrante des services aux membres.

Parmi ceux-là, l'Opération PME continue d'obtenir des résultats encourageants dans l'accomplissement de ses objectifs. Le programme, une initiative de l'Ordre, a été mis sur pied en partenariat avec d'autres organisations dont la Société Innovatech du Grand Montréal et Développement Économique Canada. Sa mission est d'assister les PME manufacturières dans leur développement technologique. Ainsi, lors des visites effectuées en entreprises, les conseillers de l'Opération PME accompagnent les entrepreneurs dans le survol de leurs besoins en technologie ainsi que dans la recherche des solutions appropriées. Depuis le début du programme, en 1994, ses conseillers ont effectué 3 800 visites. Ces interventions aident notamment l'entreprise à se doter de ressources en technologie. À ce chapitre, le programme a participé à l'embauche de 700 ingénieurs en PME.

Après cinq ans d'activités de l'Opération PME, l'Ordre a décidé cette année de réévaluer son implication dans le programme. L'examen de ses retombées a démontré leur contribution tant à l'avancement de notre profession qu'au développement du Québec. Souhaitant continuer l'apport de l'Ordre à cet essor, le Bureau a décidé de reconduire sa participation au programme.

L'Opération PME constitue aussi une présence de l'Ordre sur le terrain, parmi les entrepreneurs. Elle a ainsi permis la mise au point du programme Force-Technologie qui fait partie des interventions de l'Ordre pour mettre l'expertise technologique des ingénieurs au service des PME. Dans le cadre du programme, on organise des activités de formation et de consultation en matière de technologie, à l'intention des chefs d'entreprises. Le programme a démarré en 1995 avec la participation de la Banque de Développement du Canada. À ce jour, plus de cent PME ont bénéficié de son apport. Cette année, le programme a été évalué, avec des résultats favorables, par les participants des années antérieures. Pour tenir compte de l'expérience accumulée ainsi que des nouveaux développements dont le commerce électronique, le contenu du programme a été réajusté et son titre changé pour Techno-Stratégie. Le partenaire de l'Ordre, la Banque de développement du Canada, a organisé des ateliers de Techno-Stratégie à plusieurs endroits au Québec, en Ontario et en Alberta.

Cette année, l'Ordre a continué de manifester une préoccupation particulière à l'égard des ingénieurs immigrants. Ainsi, il collabore avec le Comité d'adaptation de la main-d'œuvre – personnes immigrantes (CAMO-PI) pour encourager l'embauche de ces membres, qui continuent d'éprouver certaines difficultés sur le marché de l'emploi. L'Ordre et CAMO-PI sont aussi partenaires d'un projet pilote qui vise à aider les personnes immigrantes qualifiées à remplir les conditions requises pour l'adhésion à l'Ordre. Vingt personnes ayant une formation en génie participent à ce projet. Elles profitent de coûts d'admission et d'examen réduits grâce aux économies d'échelle réalisées par la soumission en bloc des demandes. Par ailleurs, le projet fournit un encadrement pour la préparation de certains examens d'admission. Ce projet pilote, dont les résultats seront connus au cours de l'année 2000-2001, est une première dans le système professionnel québécois.

La formation pour un groupe de sept ingénieurs a été organisée dans le cadre du Programme d'aide au recyclage des ingénieurs sans emploi (PRISE). Ce projet pilote a pris fin en décembre dernier. Les finissants sont au service d'entreprises du secteur de l'informatique. Des démarches ont été entreprises par le Centre de recherche informatique de Montréal, gestionnaire du programme, en collaboration avec l'Ordre, pour assurer le maintien du programme.

PROMOTION ET SOUTIEN À L'ENTREPRENEURSHIP TECHNOLOGIQUE

Le Programme de promotion et de soutien à l'entrepreneurship technologique des ingénieurs, établi en association avec l'organisme Innocentre, vise à favoriser l'émergence et le développement de nouvelles entreprises en innovation technologique chez les ingénieurs et futurs ingénieurs québécois. L'exercice en cours marquait la dernière année d'un fructueux partenariat d'une durée de cinq ans ; ce partenariat a été renouvelé dans une entente quinquennale élargissant davantage la portée du programme, en particulier en matière d'intervention auprès des ingénieurs chercheurs dans les laboratoires et universités, ainsi qu'auprès des jeunes ingénieurs et futurs ingénieurs.

Le bilan des activités réalisées, dressé au cours des dernières années, a mis en lumière les véritables retombées d'un tel partenariat, plusieurs ingénieurs entrepreneurs ayant pu démarrer et faire croître avec succès leurs entreprises technologiques.

Au total, sur cinq ans, plus de 200 ingénieurs ont reçu des conseils en démarrage. Une centaine d'entre eux ont été aiguillés vers des programmes d'aide gouvernementaux appropriés. Quatre-vingts projets ou plans d'affaires ont été analysés par des spécialistes pour les aspects technico-commerciaux, juridiques et financiers et par des experts en propriété intellectuelle. Deux cents ingénieurs et cinquante étudiants en génie ont assisté à des séances de formation ou d'information sur le démarrage et le financement d'entreprises technologiques. Trente et une entreprises ont eu recours au service d'encadrement d'Innocentre, dont dix situées en région, leur donnant accès à un total de 25 millions de dollars en financement. Ces jeunes entreprises technologiques ont un chiffre d'affaires global de 10 millions de dollars et elles emploient aujourd'hui environ 250 personnes, dont 100 ingénieurs.

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

Depuis l'abolition de la Direction des affaires corporatives consécutivement à la restructuration administrative du Secrétariat, certaines activités de la vice-présidence aux Affaires corporatives ont été confiées à différentes autres directions. Ainsi, le développement professionnel relève de la Direction des affaires professionnelles, alors que l'éclairage des choix de société est du ressort de la Direction des communications et des affaires publiques. La nouvelle Direction des services aux membres est responsable du secteur Emploi et rémunération ainsi que du Comité Femmes en ingénierie.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le génie est une profession en profonde mutation depuis déjà plusieurs années et l'Ordre a, à ce jour, mis sur pied plusieurs projets importants dans le but de favoriser l'adaptation de la profession au changement continu du contexte socio-économique, de la technologie et des attentes du milieu. Les douze derniers mois ont été consacrés en grande partie à la poursuite de projets amorcés lors de l'exercice 1998-1999.

Le secteur du développement professionnel a été particulièrement actif. Une évaluation du plan d'action en formation 1998-2000 a été effectuée et des recommandations ont été formulées quant aux orientations pour l'avenir. Un programme de développement des compétences en communication a été implanté et l'on a procédé à l'analyse des besoins en prévention des risques et en gestion des mesures d'urgence. Un projet de Politique pour le développement des compétences a été soumis en remplacement de la Politique de formation continue.

Besoins prioritaires de formation

Un groupe de travail se penche depuis quelque temps sur les compétences des ingénieurs en matière de prévention des risques et de gestion des mesures d'urgence. À l'aide du profil des compétences requises établi en 1998, le groupe de travail a vu à la réalisation d'une vaste enquête menée auprès d'une centaine d'ingénieurs afin de préciser les lacunes de compétences et les causes de celles-ci. La présentation d'un rapport final, incluant des recommandations, est prévue pour le printemps 2000.

En matière de compétences en communication, l'exercice 1999-2000 a été consacré à la mise en œuvre des deux premiers volets du programme de l'Ordre : la sensibilisation et la formation. Sur le plan de la sensibilisation, des articles ont été publiés afin d'inciter les ingénieurs à améliorer leurs compétences en communication. En outre, des employeurs et des associations professionnelles ont été officiellement invités à orienter les ingénieurs de leur milieu vers une telle démarche d'amélioration. En matière de formation, l'Ordre veille à ce que les activités conçues à sa demande soient offertes sous forme de session publique sur une base régulière.

Par ailleurs, le Comité administratif a approuvé le plan de travail 1999-2001 du Comité de la formation. Ce plan prévoit notamment que l'Ordre se penche, au cours de l'année 2000, sur les compétences requises en matière d'environnement, ainsi que sur les besoins de formation qui en découlent.

Signalons enfin qu'un groupe de travail a entrepris l'évaluation du plan d'action de l'Ordre en formation continue, plan qui se termine en mars 2000. Le rapport d'évaluation, qui comprendra des recommandations sur les orientations du prochain plan, sera déposé au cours du printemps 2000. Le plan d'action qui s'achève aura été marqué, entre autres, par l'adoption d'un nouvel outil de communication : le bulletin *Développement professionnel*. Ce bulletin,

René Morency, ing.
Vice-président

Le secteur des Affaires corporatives regroupe plusieurs fonctions qui découlent de la mission de l'Ordre : la contribution à l'évolution de la profession et le développement professionnel des membres, l'éclairage des choix de société et la promotion du bien-être des membres.

qui est publié trois fois par année, a pour unique vocation la promotion du développement professionnel et de la formation continue. Il est distribué aux membres ainsi qu'aux 2 100 employeurs de trois ingénieurs et plus.

Développement des compétences professionnelles

Le groupe de réflexion chargé de faire des recommandations sur l'adoption éventuelle d'une politique en matière de développement des compétences professionnelles a poursuivi ses travaux. Rappelons qu'une telle politique serait appelée à remplacer et à englober l'actuelle politique de formation continue. Un projet de politique a été élaboré, projet qui sera soumis à différents intervenants aux fins de consultation. Le Comité de la formation déposera un rapport final au cours du printemps 2000.

Formation universitaire

Le mandat du comité de liaison entre l'Ordre, les autorités des établissements d'enseignement du génie au Québec et les représentants des étudiants en génie (Comité de liaison CODIQ-OIQ-COFIQ) a été revu. Lors de cette révision, les dirigeants des établissements d'enseignement ont répondu favorablement à la demande de l'Ordre d'être informé, préalablement à leur entrée en vigueur, des nouveaux programmes en voie de création ou des modifications importantes qui seront apportées à des programmes existants. L'Ordre peut ainsi mieux assumer son rôle dans la formation de ses futurs membres.

Génie logiciel

L'évolution de la profession contribue à étendre les champs d'action de nombreux ingénieurs au-delà des domaines traditionnels d'intervention de la profession. Dans cette perspective, l'informatique est certes l'un des domaines qui attire le plus l'attention et l'Ordre est d'avis qu'il importe d'établir une vision claire de l'ingénierie dans ce domaine. Aussi, un groupe *ad hoc* a été formé avec le mandat de conseiller l'Ordre sur l'opportunité d'attribuer un titre d'ingénieur aux diplômés issus de programmes de génie logiciel et de déterminer, s'il y a lieu, les matières qui devraient être enseignées aux étudiants dans cette spécialité.

Emploi et rémunération

Maintenant bisannuelle, l'*Enquête sur la rémunération directe des ingénieurs salariés du Québec* a été réalisée en 1999 auprès d'un plus grand nombre d'ingénieurs ce qui a encore amélioré la fiabilité des résultats. Les services d'information et de conseils en matière d'emploi ainsi que les analyses de dossiers des travailleurs étrangers désirant obtenir des permis de travail au Québec se sont poursuivis comme par les années passées.

La restructuration et l'amélioration du Service de placement ont fait, depuis près de deux ans, l'objet d'une analyse et de changements dans le but de rendre plus efficaces les opérations et la gestion de ses activités. Mentionnons entre autres l'affichage sur Internet des postes du Service de placement depuis juin 1999 et plus récemment, la possibilité pour les ingénieurs de faire parvenir leur curriculum vitae par courrier électronique. D'autres changements administratifs, prévus à court terme, devraient permettre au service de répondre plus rapidement aux employeurs et augmenter ainsi la possibilité de combler les postes.

Depuis la restructuration, le secteur Emploi et rémunération travaille en plus étroite collaboration avec l'Opération PME et regroupe toutes les activités de placement effectuées à l'Ordre. Profitant de la synergie créée par cette intégration, un groupe de travail constitué de membres du personnel étudie des avenues qui permettront d'améliorer encore les services rendus aux membres.

ÉVOLUTION DE LA PROFESSION ET CONTRIBUTION À L'ÉCLAIRAGE DES CHOIX DE SOCIÉTÉ

Comité de la technologie

Voici les principaux dossiers auxquels le Comité de la technologie s'est consacré en 1999-2000.

Informatique : impact sur la pratique professionnelle

En août 1998, le Comité de la technologie a présenté aux administrateurs de l'Ordre un mémoire portant sur l'impact des technologies de l'information sur la pratique du génie.

Ce mémoire identifie les éléments susceptibles d'affecter le rôle des ingénieurs et la pratique du génie. En 1999-2000, le Comité a donné suite à ce travail et a complété l'étude des sujets prioritaires :

- Utilisation de moyens de calcul informatisés

Le Comité a examiné l'impact de l'utilisation d'outils informatiques comme les logiciels de calcul ou d'analyse sur la responsabilité professionnelle des ingénieurs et la protection du public. Le rapport et les recommandations du Comité seront présentés au Bureau de l'Ordre au début du prochain exercice.

- Gestion et utilisation de documents électroniques

Le Comité a confié au Centre de recherche en informatique de Montréal (CRIM) le mandat d'identifier les possibilités qu'offrent les technologies de l'information pour l'utilisation et la gestion de documents sous forme électronique. Le rapport du CRIM a été présenté au Groupe *ad hoc* sur le sceau électronique de la Direction des affaires professionnelles.

- Génie informatique

Le Comité de la technologie a mené une réflexion visant à établir le profil des ingénieurs informaticiens et à caractériser la demande en génie informatique. Le rapport du Comité sera présenté au Bureau de l'Ordre au début du prochain exercice.

Situation de la recherche en ingénierie

Le Comité de la technologie s'est vu confier le mandat d'analyser la situation de la recherche universitaire en ingénierie au Québec.

Le Comité de la technologie a complété son mandat et remis son rapport au Bureau en février 2000. L'analyse du Comité a porté essentiellement sur les points suivants : le rôle et l'importance de la recherche contractuelle par rapport à la recherche subventionnée, le financement de la recherche en génie par rapport à la recherche en sciences naturelles et la compétitivité de la recherche en génie.

Biotechnologies : pratique en émergence

L'industrie des biotechnologies est particulièrement bien implantée au Québec. Son potentiel de croissance est très élevé et elle jouera vraisemblablement un rôle important dans l'économie de demain.

Afin de bien comprendre la situation de l'industrie des biotechnologies au Québec, le Comité a confié à M. l'ingénieur Pierre Mourot, consultant spécialiste en biotechnologies, la réalisation d'une étude portant sur le rôle des ingénieurs au sein de cette industrie ainsi que sur les compétences qu'ils devront avoir. Le rapport du consultant de même que les commentaires et recommandations du Comité seront présentés au Bureau de l'Ordre au début du prochain exercice.

Validation du bilan technologique

Le bilan technologique est un modèle d'analyse et d'évaluation du capital technologique d'une entreprise, conçu pour l'Ordre au bénéfice de ses membres. Une étude de faisabilité avait démontré que le concept du bilan correspondait à un besoin réel du milieu des affaires, lequel devait lui-même contribuer à la mise au point et à la diffusion du bilan.

Après plusieurs tentatives infructueuses, l'Ordre est forcé de conclure à l'absence d'intérêt du milieu des affaires et doit se résoudre à se retirer du projet.

Comité des codes techniques

En 1999-2000, seul le projet de règlement adoptant le Code national du bâtiment, édition 1995, a justifié l'intervention du Comité. Les commentaires et recommandations préparés par le Comité ont été transmis par l'Ordre aux autorités de la Régie du bâtiment du Québec, responsable du projet, en janvier 2000. La Régie réévalue actuellement son projet.

Comité de l'environnement

L'année qui se termine a été marquée par un réexamen des activités du Comité permanent de l'environnement. Plusieurs dossiers ont retenu l'attention du Comité : la gestion de l'eau, les sols contaminés, le guide de pratique professionnelle sur la soutenabilité sous la coordination du Conseil canadien des ingénieurs, le livre sur la gestion environnementale dans les entreprises et le réchauffement climatique.

Le Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE) a été chargé de formuler des recommandations au gouvernement en vue de la préparation d'une politique québécoise dans le domaine de la gestion de l'eau. Le Comité de l'environnement a préparé le mémoire de l'Ordre présenté à la commission du BAPE en novembre dernier. L'Ordre a formulé des suggestions sur plusieurs points dont la gestion par bassin versant, un meilleur contrôle de la pollution diffuse et les ventes d'eau en vrac à l'exportation. Sur ce dernier point, l'Ordre a recommandé de faire preuve de prudence surtout dans un contexte où le réchauffement climatique pourrait avoir des effets importants sur les ressources hydriques. D'ailleurs, l'Ordre suggère de soumettre les projets à une étude d'impact et à un examen public s'il s'avérait impossible d'interdire l'exploitation de l'eau par voie législative.

À la suite de la publication de la nouvelle politique sur les sols contaminés, le ministère de l'Environnement a prévu procéder à l'agrément des professionnels actifs dans le domaine. Cela n'est pas sans poser certaines difficultés par rapport au rôle dévolu à l'Ordre par le système professionnel. Les travaux de réhabilitation des sols sont du domaine de l'ingénierie. Le Comité termine actuellement un bref guide de pratique professionnelle semblable à celui préparé par l'organisme Professional Engineers of Ontario. Le guide se veut la synthèse d'une démarche pratique dans le cadre d'une problématique de sols contaminés.

La préparation d'un livre sur la gestion environnementale dans les entreprises est terminée. L'objectif premier de l'ouvrage est de promouvoir le rôle des ingénieurs en matière d'environnement. Le livre couvre la conception et l'implantation d'un système de gestion environnementale dans les entreprises. Il contient également des exemples tirés d'entreprises québécoises. Le document devrait être diffusé au cours de l'année 2000.

Un guide de pratique professionnelle en matière d'environnement a été élaboré sous la coordination du Conseil canadien des ingénieurs (CCI). Ce guide définit la soutenabilité et le développement durable dans le contexte de travaux d'ingénierie. Il précise également les obligations contenues dans le Code de déontologie. Le texte devrait recevoir l'aval des instances du CCI et être disponible au cours de l'année 2000.

Le Comité s'est penché sur la question des changements climatiques. Le sujet de préoccupation porte surtout sur les mesures d'adaptation face à ces changements. Le Comité souhaite s'adjoindre un partenaire pour la préparation d'un colloque au cours de 2000-2001, colloque devant porter principalement sur les impacts éventuels du réchauffement sur les structures et les infrastructures. Il s'agit de voir comment le réchauffement doit être pris en compte dans la conception et la construction des différents ouvrages nécessaires pour satisfaire les besoins de la société.

Le Comité a assuré le suivi de quelques dossiers amorcés au cours de l'année précédente, soit la certification des professionnels en matière de sols contaminés, les programmes d'accréditation des échantillonnages et les démarches de Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement. Dans ce dernier cas, un processus d'accréditation des professionnels en environnement devrait être opérationnel dès le printemps 2000.

Comité Femmes en ingénierie

Le Comité a entrepris la deuxième année de son plan d'action et a poursuivi les activités entreprises l'année précédente sous les volets de la promotion de la carrière des femmes ingénieures et du développement des réseaux de communication.

Toujours préoccupé par l'intégration et la progression de carrière des ingénieures, le groupe de travail sur les entraves au développement professionnel, après avoir analysé la question en profondeur, a recommandé à l'Ordre de mener un sondage spécifiquement sur le cheminement professionnel des ingénieures. Cette recherche est en cours de réalisation et les résultats devraient être connus prochainement. Cette étude permettra au Comité de faire des recommandations à l'Ordre afin de tenter de favoriser l'intégration et le cheminement professionnel des ingénieures.

Cette année encore, le Comité a réuni les responsables du dossier Femmes en ingénierie dans les Régionales pour une journée de discussion et de réflexion ce qui a permis de créer des liens entre des personnes partout au Québec. Le Comité, de concert avec la Direction des communications et des affaires publiques, a également proposé la candidature de deux ingénieures à des prix décernés dans le cadre du Gala *Femmes de mérite* de la Fondation YWCA de Montréal et de Québec.

De plus, le Comité s'est préoccupé de la promotion de la profession auprès des jeunes filles et a réalisé un projet pilote de visites industrielles en collaboration avec la Chaire Marianne-Mareschal et l'École Polytechnique de Montréal. De plus, profitant des changements intervenus dans la présentation de *PLAN*, le Comité fait maintenant paraître le bulletin *Femmes et génie* huit fois par année.

Le Comité se propose, pour la dernière année de son plan d'action triennal, de prendre la mesure de ses réalisations et de revoir ses orientations.

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Bureau.

Conseil des Régionales

Mandat

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate à la mission de l'Ordre. Il doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances centrales et se développent en complément à celles-ci.

Le Conseil doit être un lieu d'échanges sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances de l'Ordre.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière selon les mandats jugés appropriés par le Bureau et le Comité administratif.

De façon plus particulière, la responsabilité du Conseil des Régionales est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales. Le Conseil des Régionales a participé au Colloque des dirigeants et cadres, en octobre, et a tenu quatre réunions en 1999-2000.

Composition

Président :	**Roger Nicolet, ing.**
Abitibi-Témiscamingue	André-Hugues Gingras, ing.
Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	Réjean Dionne, ing.
Cantons-de-l'Est	Caroline Gravel, ing.
Drummond	Christian Lavoie, ing.
Lanaudière	François-Pier Caza, ing.
Laval-Laurentides	Micheline Bétournay, ing.
Manicouagan	Charles-Henri Dumont, ing.
Mauricie	France Vallée, ing.
Mingan	Pierre Reny, ing.
Outaouais	Jean-Baptiste Gavazzi, ing.
Plein-Sud	Marc Choquet, ing.
Québec et Chaudière-Appalaches	Louis Paquet, ing.
Richelieu	Pierre-Yves Lévesque, ing.
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Martin Gobeil, ing.
Régionale des ingénieurs de Montréal	Sid Zerbo, ing.
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Lise Théberge

Comité de discipline

Mandat

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

Composition

Présidents :	Me Nicole Trudeau[1]
	Me Gilles Gaumond[2]
Présidents suppléants :	Me Brigitte Deslandes
	Me Réjean Blais
Membres :	Ghislain Bégin, ing.
	Normand Bell, ing.
	Jean Boisvert, ing.
	Lucio D'Alessandro, ing.
	Jean-Marie Desgagné, ing.
	Jean-Louis Dontigny, ing.[3]
	Guy Drouin, ing.
	Gilles Dussault, ing.
	Miville Gagnon, ing.
	Carole Goyette, ing.
	Daniel Jetté, ing.
	Gilles Larocque, ing.
	Adrien Leroux, ing.
	Claude Lessard, ing.
	Pierrette Marchand, ing.
	Jean-Marie Mathieu, ing.
	Françoise Poliquin, ing.
	Richard J. Shuttleworth, ing.
	Gérard Trépanier, ing.
Agent de liaison :	**Jean-Pierre Brunet, ing.**
Secrétaire :	Josée Le Tarte
Secrétaire suppléante :	Elyse-Ann Demers

1. En fonction jusqu'en septembre 1999
2. Nommé en décembre 1999
3. Demeure en fonction jusqu'à la conclusion d'un dossier dont il est responsable

Comité des examinateurs

Mandat

Constitué en vertu de l'article 14 de la Loi sur les ingénieurs (L.R.Q., c I-9), le Comité des examinateurs étudie les demandes d'admission, décide des conditions d'admissibilité des candidats et prescrit des examens de contrôle des connaissances à ceux dont le diplôme d'ingénieur n'est pas reconnu par l'Ordre, ou des examens sanctionnant l'acquisition d'un complément de formation à ceux qui ne détiennent pas de diplôme d'ingénieur.

Composition

Président :	Luc Lefebvre, ing.
Membres :	Michel Bilodeau, ing.
	Terrill Fancott, ing.
	Pierre Frattolillo, ing.
	Leslie Landsberger, ing.
	Denis Laurendeau, ing.
	Van Ngan Lê, ing.
	Pierre Lemieux, ing.
	Roger Martin, ing.
	Vassily Verganelakis, ing.
Agent de liaison :	**Raymond Martel, ing.**
Secrétaire :	Nicole Lévis
Personne-ressource :	Louise Chétrit

Comité d'inspection professionnelle

Mandat

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire enquête sur les qualifications de tout ingénieur soupçonné d'incompétence. Le Comité est secondé dans ses fonctions par les inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des enquêteurs de l'inspection professionnelle et par la Direction des affaires professionnelles.

Composition

Président :	Pierre Turmel, ing.
Membres :	Micheline Crevier, ing.
	Gilles P. Gauthier, ing.
	Denis E. Gill, ing.
	Madiha M. Kotb, ing.
	Luc Laliberté, ing.[1]
	Laurent B. Mondou, ing.[2]
	Laurier Nichols, ing.
	Michel Ranger, ing.[3]
Agent de liaison :	**Roger Jean, MD**
Secrétaire et membre :	Georges-Étienne Ménard, ing.[4]

1. Nommé à compter du 15 février 2000
2. Fin de mandat à titre de membre et début de mandat à titre d'inspecteur le 15 décembre 1999
3. Fin de mandat à titre de secrétaire et membre le 19 octobre 1999
4. Nommé à compter du 19 octobre 1999, outre les fonctions d'inspecteur et d'enquêteur

Comité de révision

Mandat

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic, ou d'un syndic adjoint, de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

Composition

Président :	Yvan Asselin, ing.
Membres :	Alain Caissy, ing.[1]
	Robert Dufresne, ing.
	Normand Filiatrault, ing.[2]
	Jules Houde, ing.[2]
	Roger Jean, MD[3]
	Daniel Laprise, ing.[4]
	Richard Leduc
	Michel Letellier, ing.[1]
	Lucille Milette-Bellemare
Secrétaires et personnes-ressources :	Me Hélène Desgranges
	Me Bernard Plante[5]

1. Nommé en février 2000
2. Mandat terminé en février 2000
3. Mandat terminé en septembre 1999
4. Nommé en septembre 1999
5. Par intérim depuis décembre 1999

Comité de surveillance des Fonds FÉRIQUE[1]

Mandat

Administrer les sommes d'argent accordées par les participants à l'égard des dépenses extraordinaires ; assurer les communications avec les personnes et les groupes intéressés ; étudier le fonctionnement du plan d'épargne-retraite ; préparer les rapports et les recommandations nécessaires et embaucher chaque année les vérificateurs du plan d'épargne-retraite après leur élection par les participants.

Composition

Président :	Jean-François Tessier, ing.
Membres :	Pierre Desjardins., ing.
	Michel Drouin, ing.
	Thi Hien Nguyen Khac, ing.
	René Primeau, ing.
	Michel Riverin, ing.
	Gabriel Soudry, ing.
	Marcel Vézina, ing.
	André Viau, ing.
	René Morency, ing.
Secrétaire :	François St-Onge

1. À la dissolution du comité le 21 décembre 1999

Comité de l'environnement

Mandat

Planifier les interventions en matière environnementale afin de permettre à l'Ordre de jouer efficacement son rôle.

Composition

Président :	**Denis Isabel, ing.**
Membres :	**Guy Arbour, ing.**
	Raynald Archambault, ing.
	Pierre Gélinas, ing.
	Sylvie Lacoste, ing.
	Richard Leduc
	Jean-Claude Marron, ing.
	Hélène S. Richer, ing.
	Renée Riffon, ing.
	Michaël Shapiro, ing.
	Serge G. Vézina, ing.
	Stephen Vézina, ing.
Secrétaire :	Jean-Claude Michaud

Comité de la technologie

Mandat

Planifier les activités de l'Ordre en matière de développement scientifique et technologique et, de façon plus générale, conseiller le Bureau en ce domaine.

Composition

Président :	**Pierre Gauthier, ing.**[1]
	Charles Terreault, ing.[2]
Membres :	Gérald André, ing.
	Bernard Boire, ing.
	Jean-Pierre Brunet, ing.
	François Gonthier, ing.
	Fassi Kafyeke, ing.
	Jacques Martel, ing.
	Françoise Poliquin, ing.
	Charles Terreault, ing.[1]
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

1. Jusqu'au 26 janvier 2000
2. À compter du 26 janvier 2000

Comité Femmes en ingénierie

Mandat

Favoriser l'émergence d'un réseau d'échanges pour les ingénieures et les étudiantes en génie ; conseiller et informer l'Ordre sur les dossiers internes et externes touchant les femmes ; assurer le suivi des actions approuvées par l'Ordre en ce qui concerne les femmes en ingénierie.

Composition

Présidente :	Suzelle Barrington, ing.
Membres :	Diane Bégin, ing.
	Micheline Crevier, ing.
	Claire Deschênes, ing.
	Josette Dufour, ing.
	Michelle Hofer, ing. stag.
	Julie Portelance, ing.
	Khatoune Témisjian
Secrétaire :	Lise Lauzon, c.o.

Comité des codes techniques

Mandat

Conseiller les instances de l'Ordre sur tout projet visant l'élaboration ou la modification de codes techniques et, le cas échéant, participer à l'élaboration et à l'étude critique des projets.

Composition

Présidente :	**Louise Audy, ing.**
Membres :	Michel Dussault, ing
	Jacques Fortier, ing.
	Gilles Marcotte, ing.
	Pierre Sauvé, ing.
	Antoine Tabet, ing.
	Gérald Taliana, ing
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Comité des finances

Mandat

Constitué en août 1993 à titre de comité permanent en vertu d'une résolution du Bureau, le Comité des finances a pour but de : vérifier les dépenses et faire rapport au Comité administratif ou au Bureau sur la position financière de l'Ordre en fonction des budgets autorisés ; notifier toute dépense non prévue au budget ; vérifier et approuver sur demande les cas soulevant un problème d'application de la Politique de manque à gagner ; vérifier les demandes de subsides des Sections régionales ; ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre ; collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ; étudier les projets à incidence monétaire que lui confient les instances.

Composition

Président :	**Sam Hamad, ing.**
Membres :	**André Audet, ing.**
	Pierre J. Boucher, ing.
	Roger Jean, MD
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Marie-Angèle Gagnon, Adm. A., CMC

Comité de la formation

Mandat

Conseiller l'Ordre sur ses politiques, ses orientations et ses principales interventions en matière de formation.

Composition

Présidente :	**Louise Quesnel, ing.**
Membres :	**Frédéric Beaulieu, ing.** [1]
	Louis Cloutier, ing.
	Alain Cournoyer, ing. jr
	Paule Descôteaux, ing.
	Josette Dufour, ing.
	Lorraine Marsolais, ing.
	Bernard Morneau, ing.
	Robert L. Papineau, ing.
Secrétaire :	Robert Loiselle

1. Jusqu'en décembre 1999

Comité du Fonds de défense en matière déontologique

Mandat

Faire des recommandations au Comité administratif sur toute demande d'aide au Fonds en vertu d'une décision du Bureau d'accorder son appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles de la part de son employeur, d'un client ou de toute autre partie concernée dans les cas de conflits entre ingénieur et employeur mettant en cause les obligations déontologiques des membres et, ainsi, la protection du public.

Composition

Président :	**André Audet, ing.**
Membres :	**Louise Audy, ing.**
	Richard Leduc
	Hubert Stéphenne, ing.
	Stéphane Talbot, ing.
Secrétaire et membre :	Michel Dagenais, ing.

Comité CODIQ-OIQ-COFIQ

Mandat

Favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie au Québec et les représentants des étudiants en génie en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun concernant la formation des ingénieurs et la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les grandes ou importantes tendances concernant la profession et la formation des ingénieurs.

Composition

Coprésident :	**Roger Nicolet, ing.**
Coprésident :	Robert L. Papineau, ing., ÉTS
Membres :	Pierre Cousineau, ing., UQAC
	Mohamed Nabil Esmail, ing., Université Concordia
	Roger Goulet, ing., Université de Sherbrooke
	John E. Gruzleski, ing., Université McGill
	Adrian Ilinca, ing., UQAR
	Pierre Moreau, Université Laval
	René Morency, ing.
	Pascale Nadeau, COFIQ
	Réjean Plamondon, ing., École Polytechnique
	Louise Quesnel, ing.
	René Rochette, ing., UQTR
	Christine Sborzak
Observateur :	Francois Godard, ing., UQAT
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Robert Loiselle

Groupe de travail sur le calcul informatique

Mandat

Analyser l'impact de l'utilisation d'outils de calcul informatisés sur la pratique professionnelle.

Composition

Responsable :	Bernard Boire, ing.
Membres :	Franz Knoll, ing.
	Me Robert Masson, ing.
	Pascale Tardif, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Groupe de travail sur le génie informatique

Mandat

Étudier et caractériser la profession d'ingénieur informaticien.

Composition

Responsable :	Bernard Boire, ing.
Membres :	Jean-François Harpin, ing.
	Louise Quesnel, ing.
	Jacques Villeneuve, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Groupe de travail sur le génie logiciel

Mandat

Conseiller l'Ordre en matière de génie logiciel ; déterminer l'opportunité d'attribuer un titre d'ingénieur aux diplômés issus de cette formation ; déterminer, s'il y a lieu, les matières qui devraient être enseignées aux étudiants de cette spécialité.

Composition

Président :	René Tinawi, ing.
Membres :	Marc J. Bage, ing.
	Yvon A. Comiré, ing.
	Marcel Drouin, ing.
	Christian Martin, ing.
	René Morency, ing.
	Jérôme Pesant
Observateur :	Begonia Lojk, ing.
Secrétaire :	Robert Loiselle

Groupe de travail sur la recherche en génie

Mandat

Analyser la situation de la recherche universitaire en génie au Québec.

Composition

Responsable :	André Biron, ing.
Membres :	Raymond Gauvin, ing.
	Yves Giroux, ing.
	Camil Guy
	Louis Masson, ing.
	Roger Urquhart, ing.
Secrétaire :	Jean-Pierre Trudeau, ing.

Groupe de travail sur le guide de pratique professionnelle

Mandat

Réviser en profondeur le Guide de pratique professionnelle pour tenir compte de l'expérience acquise par les inspecteurs depuis les huit dernières années, afin de mieux refléter l'exercice de la profession des divers secteurs d'activité des ingénieurs et d'assurer la concordance avec la nouvelle Loi sur les ingénieurs et le nouveau Code de déontologie des ingénieurs.

Composition

Président :	**André Audet, ing.**
Membres :	Marc Boulé, ing.
	Francine Constantineau, ing.
Secrétaire :	Michel Dagenais, ing.
Personne-ressource :	Georges-Étienne Ménard, ing.

Groupe de travail sur le sceau électronique

Mandat

Analyser l'impact du sceau électronique sur les obligations de l'Ordre, et suggérer des modifications réglementaires pour tenir compte du résultat de l'analyse.

Composition

Présidente :	**Louise Audy, ing.**
Membres :	Stéphane de Varennes, ing.
	Alain Deom, ing.
	Jean Dubreuil, ing.
	Josette Dufour, ing.
Secrétaire :	Michel Dagenais, ing.
Personnes-ressources :	Luc Laliberté, ing.
	Claude Lizotte, ing.[1]
	Jean-Pierre Trudeau, ing.

1. À compter du 22 février 2000

Comité stratégique relativement à l'Avant-projet de loi intitulé Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs

Mandat

Suivre au quotidien les modifications à la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs annoncées par la ministre, son cabinet ou par l'OPQ.

Par ailleurs, les responsabilités des suivis stratégiques des nouvelles étapes de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs sont confiées au Comité administratif (BU-99-0539).

Composition

Président :	**Roger Nicolet, ing.**
Membres :	Me Jules Brière
	Hubert Stéphenne, ing.
Conseillers :	Luc Laliberté, ing.
	Bernard Lamarre, ing.
	Nicole Pelletier
	Me Clément Richard

Groupe de travail chargé d'analyser la situation des ingénieurs immigrants

Mandat

- Analyser la situation des ingénieurs immigrants, en établir le nombre, les qualifications, l'expérience, la situation d'emploi ou de non-emploi et les motifs de leur situation ;
- Préparer un rapport à l'intention des instances de l'Ordre qui pourrait être soumis, dès que le Bureau aura statué sur la question, aux divers paliers de gouvernements tant fédéral que provincial. Ce rapport doit faire état de la situation et faire des recommandations aptes à corriger la situation.

Composition

Président :	**Zacaria Ghavitian, ing.**
Membres :	Suhel Alsalman, ing. stag.
	Carmen Altamirano
	Elena Anca Grigoras, ing.
	Saad Kilo, ing. jr
Secrétaire :	Hubert Stéphenne, ing.
Personne-ressource :	Radu Kaufman, ing.

Groupe de travail chargé de préparer la révision de la planification stratégique

Mandat

Proposer un premier diagnostic et une démarche afin de permettre au Bureau de réviser la planification stratégique adoptée en 1992.

Composition

Membres :	**Jean-Pierre Brunet, ing.**
	René Morency, ing.
	Louise Quesnel, ing.
	Claude R. Tremblay, ing.
Secrétaire :	Lise Théberge

Groupe de travail sur les compétences en prévention des risques et gestion des mesures d'urgence

Mandat

Identifier les compétences requises des ingénieurs en matière de prévention des risques et de gestion des mesures d'urgence ; identifier les compétences actuelles des ingénieurs ; identifier les écarts entre les compétences requises et celles existantes ainsi que les causes de ces écarts ; examiner les mesures correctives à prendre, s'il y a lieu.

Composition

Présidente :	Danielle Zaïkoff, ing.
Membres :	Yves Cossette, ing.
	Anne-Marie Girard, ing.
	Marc Lavallée
	Lorraine Marsolais, ing.
	Bernard Morneau, ing.
Secrétaire :	Robert Loiselle

Groupe de réflexion sur une politique de développement des compétences des ingénieurs

Mandat

Élaborer une politique de développement des compétences incluant une définition du concept de compétence en fonction de la profession d'ingénieur ainsi que les objectifs, les orientations, les rôles des principaux intervenants et les principaux moyens d'action ; réviser l'obligation déontologique de l'ingénieur concernant le développement de ses compétences ; évaluer la pertinence et la faisabilité de développer et de mettre en œuvre un mécanisme d'évaluation des compétences.

Composition

Président :	Bernard Morneau, ing.
Membres :	Louis Cloutier, ing.
	Paule Descôteaux, ing.
	Denis Proulx, ing.
Secrétaire :	Robert Loiselle

Comité de gestion du Programme de promotion et de soutien de l'entrepreneurship technologique OIQ-Inno-centre

Mandat

L'OIQ et Inno-centre se proposent de collaborer à la création et à la mise en œuvre d'un programme de promotion et de soutien à l'entrepreneurship technologique dans le but d'offrir aux membres de l'Ordre et aux futurs ingénieurs un service conseil de haut niveau en matière de développement de nouvelles entreprises œuvrant en haute technologie.

Composition

Président :	**Jean-Pierre Brunet, ing.**
OIQ :	**Jean-Paul Beaulieu, ing.**
	Nicole Pelletier
	Hubert Stéphenne, ing.
Inno-centre :	Suzanne Charest
	Isabelle Deschamps, ing.
	Claude Martel

Jury du Grand Prix d'excellence

Membres :	**Roger Nicolet, ing.**
	Hubert Stéphenne, ing.
	Suzelle Barrington, ing.
	Claude Chamberland, ing.
	Jean-Guy Paquet, ing.
Lauréats *ex aequo* 1999 :	Frank A. Dottori, ing.
	Danielle W. Zaïkoff, ing.

Jury du Prix du président au bénévolat

Membres :	**Roger Nicolet, ing.**
	Jean-Paul Beaulieu, ing.
	Sam Hamad, ing.
	Roger Jean, MD
	René Morency, ing.
Lauréat 1999 :	Denis Isabel, ing.

Jury de la Bourse Krashinsky

Membres :	**Roger Nicolet, ing.**
	Guy Arbour, ing.
	René Morency, ing.
	Louise Audy, ing.
	Hubert Stéphenne, ing.
Lauréat 1999 :	Brian Kao

Jury de la Bourse d'encouragement aux études supérieures

Membres :	**Roger Nicolet, ing.**
	Josette Dufour, ing.
	Christian Lardinois, ing.
	Pierre F. Lemieux, ing.
	Richard Poulin, ing.
Lauréat 1999 :	Mitchell Salzberg

PERSONNEL DU SECRÉTARIAT

en fonction au 31 mars 2000

DIRECTION GÉNÉRALE

Hubert Stéphenne, ing.	Secrétaire et directeur général
Vacant	Adjoint au directeur général
Lise Théberge	Adjointe au secrétaire
Diane Le Tarte	Secrétaire exécutive
Lynn Laflamme	Secrétaire
Contentieux	
Me Hélène Desgranges	Conseillère juridique
Me Bernard Plante [1]	Conseiller juridique
Me Louise Laurendeau [1]	Conseillère juridique
Josée Le Tarte	Secrétaire juridique
Sylvie Frédette	Secrétaire

DIRECTION DES SERVICES AUX MEMBRES

André A. Loiselle, ing.	Directeur
Opération PME	
Radu M. Kaufman, ing.	Chargé de projet
Johanne Isabelle [2]	Conseillère en dotation
Pierre Landriault, ing. [2]	Agent de télémarketing
Yanick Labelle [2]	Secrétaire - Commis
Services financiers	
Danielle Julien	Agente de marketing
Emploi et rémunération	
Lise Lauzon, c.o.	Conseillère - Emploi et rémunération
Service de placement	
Dany Miville [1]	Agente au placement
Julie Gagnon [2]	Agente au placement
Caroline Dame	Préposée au placement
Entrepreneurship	
Isabelle Deschamps, ing. [1]	Vice-présidente, Développement de l'entrepreneurship technologique – Inno-centre

BUREAU DU SYNDIC

Luc Laliberté, ing.	Syndic
Jacques Guilbault, ing.	Syndic adjoint
Rémi Alaurent, ing.	Syndic adjoint
Ginette Latulippe, ing.	Syndic adjoint
Louis Tremblay, ing.	Syndic adjoint
Me Linda Bélanger	Conseillère juridique
Jean Dumouchel	Adjoint administratif
Carole Delcorde	Secrétaire de direction
Jean-Guy Couture, ing. [1]	Syndic correspondant
Pierre Sauvé, ing. [1]	Syndic correspondant
Jean Vallée, ing. [1]	Syndic correspondant

DIRECTION DE L'ADMISSION ET DE L'ENREGISTREMENT

Michel Dagenais, ing.	Directeur
Francine Beauchamp	Secrétaire de direction
Diane Boudreault	Agent d'information à l'assurance-responsabilité professionnelle
Admission	
Nicole Lévis	Conseillère à l'admission
Louise Chétrit	Adjointe à l'admission
Lucille Pineau	Préposée aux examens d'admission
Nadine Léonard	Préposée à l'admission
Francine Lapointe	Préposée à l'admission
Encadrement des stagiaires	
Jean-Pierre Chalifoux, ing.	Évaluateur des stagiaires
Louise Bellemare	Préposée à l'encadrement des stagiaires
Sylvie Laurendeau	Préposée à l'examen professionnel
Élyse Cusson	Préposée au parrainage
Enregistrement	
Pierrette Bourget	Coordonnatrice de l'enregistrement
Sylvie Trépanier	Adjointe à l'enregistrement
Lucie Péloquin	Préposée au tableau des membres
Ginette Éthier	Préposée aux dossiers des membres
Isabelle Gatien	Préposée aux entrées de données

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Claude Lizotte, ing.	Directeur
Elyse-Ann Demers	Secrétaire de direction
Surveillance de la pratique illégale	
Michel Ranger, ing.	Conseiller principal à la pratique illégale
Yvon C. Dupuis, ing. [1]	Conseiller en prévention à la pratique illégale
Michel Blanchard	Enquêteur
Gilles Boyer	Enquêteur
Louise Giroux	Secrétaire
Inspection professionnelle	
Georges-Étienne Ménard, ing.	Inspecteur-enquêteur principal
Vacant	Inspecteur-enquêteur
Micheline Crevier, ing. [1]	Conseillère à l'inspection professionnelle
Céline Boulay	Secrétaire
Vacant	Secrétaire
Inspecteurs contractuels	
Denis Arsenault, ing. [3]	Gérald Lamoureux, ing. [4]
Réal Beaudet, ing.	Jean Lord, ing. [3]
Bernard Cauchon, ing. [3]	Raymond Moisan, ing.
Gilles Douville, ing.	Jacques Roy, ing.
Gilles Y. Fortier, ing.	Ferdinand Villemaire, ing. [3]
Claude Hotte, ing.	Raymond Widholm, ing.
Développement professionnel	
Robert Loiselle	Conseiller - Développement professionnel
Daniel Jolin	Agent de formation
Louise Poissant	Secrétaire

DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

Nicole Pelletier	Directrice
Françoise L'Heureux	Secrétaire de direction
Hélène Larouche	Documentaliste
Communications institutionnelles et Choix de société	
Danielle Frank	Conseiller en communications
Jean-Pierre Trudeau, ing.	Conseiller - Recherche et choix de société
Jean-Claude Michaud [1]	Agent de recherche - Environnement
Promotion de la profession et Projets spéciaux	
Me Josette Martel	Agent de projets
Jacqueline Savard	Adjointe aux communications
Lise Pilotte	Secrétaire-réceptionniste
Éditions	
Geneviève Terreault	Coordonnatrice des éditions
Michel Dubé [1]	Infographiste

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION-FINANCES

Marie-Angèle Gagnon, Adm.A., CMC	Directrice
Gaëtane Normandin	Secrétaire de direction et adjointe aux ressources humaines
Comptabilité	
Louise Courchesne, CGA	Contrôleur
Monic Sicard	Préposée sénior à la comptabilité
Joan Champagne	Préposée junior à la comptabilité
Informatique	
Pierre Couture	Analyste/Programmeur
Alain Roy	Analyste/Programmeur
Christine Simard	Agent de développement bureautique
Juan Herrera [2]	Agent de développement bureautique
Services auxiliaires	
Guy Dumont	Coordonnateur aux services auxiliaires
Alain Bérubé	Préposé aux services auxiliaires
Sébastien Dubois	Préposé aux services auxiliaires
Michel Fugère	Pressier
Accueil et réception	
Delcina LeBlanc	Réceptionniste

1. contractuel
2. surnuméraire
3. également enquêteur
4. également analyste des états financiers et enquêteur

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2000 ainsi que les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Notre vérification a été effectuée pour nous permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers de base pris dans leur ensemble. Les renseignements supplémentaires ainsi que le budget à l'état des produits et charges sont présentés en vue d'une analyse plus approfondie et ne constituent pas des éléments devant obligatoirement faire partie intégrante des états financiers de base. Ces renseignements supplémentaires ont été soumis aux procédés de vérification appliqués dans le cadre de la vérification des états financiers de base et, à notre avis, sont présentés fidèlement, à tous les égards importants, par rapport aux états financiers de base pris dans leur ensemble.

KPMG s.r.l.

Comptables agréés

Albert Dumortier, CA, associé

Montréal, Canada
Le 12 mai 2000

BILAN

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Actif		
Actif à court terme :		
Encaisse	322 872 $	452 071 $
Encaisse - Sections régionales	174 469	243 622
Encaisse - Fonds spéciaux	9 411	8 388
Placements temporaires, au coût qui s'apparente à la juste valeur marchande (note 4)	5 501 937	5 400 932
Débiteurs (note 5)	699 642	717 838
Frais payés d'avance	74 314	99 154
	6 782 645	6 922 005
Placements, au coût (note 6)	6 267 802	6 511 360
Immobilisations (note 8)	625 522	359 577
	13 675 969 $	13 792 942 $
Passif et solde de fonds		
Passif à court terme :		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 10)	2 496 052 $	2 715 528 $
Revenus perçus par anticipation	5 369 534	5 300 276
	7 865 586	8 015 804
Provision pour indemnités de départ (note 11)	238 759	205 751
Avantage incitatif à la location reporté (note 12)	156 728	192 214
Solde de fonds :		
Fonds des opérations courantes :		
Non affectés	4 216 187	4 475 086
Investis en immobilisations	625 522	359 577
Fonds spéciaux	573 187	544 510
	5 414 896	5 379 173
	13 675 969 $	13 792 942 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Pour le Bureau, Roger Nicolet, ing.

Roger Nicolet, ing.
Administrateur

Sam Hamad, ing.

Sam Hamad, ing.
Administrateur

ÉTATS DES PRODUITS ET CHARGES

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000		1999
	Budget	Réel	Réel
Fonds des opérations courantes			
Produits :			
Coordination	163 000 $	193 958 $	33 207 $
Admission et enregistrement	1 292 450	1 238 685	1 811 879
Affaires professionnelles	26 000	27 940	15 901
Services aux membres	1 753 300	1 741 712	2 104 402
Sections régionales	330 000	347 816	362 038
Communications et affaires publiques	476 999	427 190	420 938
Administration - Finances	6 899 000	7 010 941	6 743 559
	10 940 749	10 988 242	11 491 924
Charges :			
Coordination	1 690 897	1 791 131	1 279 554
Admission et enregistrement	1 701 854	1 701 618	2 066 582
Affaires professionnelles	1 772 376	1 676 026	1 640 455
Syndic	800 952	770 804	591 430
Services aux membres	1 616 896	1 433 523	1 891 279
Sections régionales	976 129	1 087 348	977 323
Communications et affaires publiques	1 639 999	1 656 104	1 749 733
Administration - Finances	812 710	864 642	825 215
	11 011 813	10 981 196	11 021 571
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges - Fonds des opérations courantes	(71 064) $	7 046 $	470 353 $
Fonds spéciaux			
Excédent des produits par rapport aux charges - Fonds spéciaux (note 3)	– $	28 677 $	29 862 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

2000						
	Fonds des opérations courantes			Fonds spéciaux		
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total	Fonds de défense en matière déontologique	Fonds d'aide aux sinistrés du Saguenay	Total
Solde au début	4 475 086 $	359 577 $	4 834 663 $	544 510 $	– $	5 379 173 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	213 827	(206 781)	7 046	28 677	–	35 723
Investissement en immobilisations	(472 726)	472 726	–	–	–	–
Solde à la fin	4 216 187 $	625 522 $	4 841 709 $	573 187 $	– $	5 414 896 $

1999						
	Fonds des opérations courantes			Fonds spéciaux		
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total	Fonds de défense en matière déontologique	Fonds d'aide aux sinistrés du Saguenay	Total
Solde au début	3 883 323 $	480 987 $	4 364 310 $	506 436 $	8 212 $	4 878 958 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	693 400	(223 047)	470 353	33 525	(3 663)	500 215
Investissement en immobilisations	(101 637)	101 637	–	–	–	–
Virement de fonds	–	–	–	4 549	(4 549)	–
Solde à la fin	4 475 086 $	359 577 $	4 834 663 $	544 510 $	– $	5 379 173 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

	2000	1999
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Excédent des produits par rapport aux charges	35 723 $	500 215 $
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations	206 781	223 047
Provision pour indemnités de départ	33 008	28 974
Avantage incitatif à la location	(35 486)	(35 486)
Variations d'éléments du fonds de roulement	(107 182)	602 429
	132 844	1 319 179
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement :		
Augmentation des placements temporaires	(101 005)	(720 364)
Diminution (augmentation) des placements	243 558	(760 713)
Immobilisations	(472 726)	(101 637)
	(330 173)	(1 582 714)
Diminution de l'encaisse	(197 329)	(263 535)
Encaisse au début de l'exercice	704 081	967 616
Encaisse à la fin de l'exercice	506 752 $	704 081 $
Constitué de :		
Encaisse	322 872 $	452 071 $
Encaisse - Sections régionales	174 469	243 622
Encaisse - Fonds spéciaux	9 411	8 388
	506 752 $	704 081 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice terminé le 31 mars 2000

1. Statut et objectifs de l'organisme :

L'Ordre, constitué selon la Loi sur les ingénieurs (Québec) et le Code des professions, est l'organisme qui régit la profession d'ingénieur. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. Principales conventions comptables :

a) Description des fonds :

Le Fonds des opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds, ainsi que les éléments d'actif et les charges afférents aux immobilisations.

Le Fonds de défense en matière déontologique a été créé en 1994 pour accorder son appui à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

Le Fonds d'aide aux sinistrés du Saguenay a été constitué en 1996 pour favoriser l'expertise des ingénieurs au profit des sinistrés des événements de juillet 1996 au Saguenay. Cette opération a été complétée en septembre 1997 et le Fonds a été dissous en avril 1999.

b) Constatation des produits :

Les cotisations et autres produits provenant des membres sont portés aux produits au moment de leur encaissement. Les cotisations perçues pour la période subséquente sont présentées au bilan à titre de revenus perçus par anticipation.

c) Placements temporaires :

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

d) Placements :

Les placements sont comptabilisés au coût. Dans l'éventualité où les placements subissent une moins-value durable, cette moins-value sera comptabilisée comme perte dans l'exercice de sa constatation.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2000

2. Principales conventions comptables (suite) :

e) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire, les taux annuels et les périodes qui suivent :

Élément d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciel	5 ans
Améliorations locatives	4 ans

f) Organisme contrôlé :

Les comptes de l'Ordre et de la Fondation des ingénieurs du Québec ne sont pas consolidés.

3. Informations sur les produits et charges :

	2000	1999
Fonds des opérations courantes		
Revenu d'intérêts	492 849 $	500 172 $
Revenu de subventions	231 525	587 322
Amortissement des immobilisations	206 781	223 047

Fonds de défense en matière déontologique

	2000	1999
Produits :		
Intérêts	37 798 $	33 525 $
Charges :		
Honoraires	9 121	–
Excédent des produits par rapport aux charges	28 677 $	33 525 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2000

4. Placements temporaires :

	2000	1999
Fonds des opérations courantes		
Billet à escompte, 5,31 %, échéant le 1er mai 2000	1 500 446 $	– $
Acceptations bancaires, 5 % et 5,299 %,	1 499 855	–
Obligations, 5,58 %, échéant le 1er décembre 2000	1 250 469	–
Papiers commerciaux, catégorie AA, 5,55 %, échéant le 5 octobre 2000	1 251 167	5 400 932
	5 501 937 $	5 400 932 $

5. Débiteurs :

	2000	1999
Fonds des opérations courantes		
Comptes clients	74 434 $	91 175 $
Subvention à recevoir	195 678	329 913
Gestion FÉRIQUE	179 752	–
Fonds FÉRIQUE	–	163 507
Commandites à recevoir - Place du Génie	–	15 000
Autres	240 467	109 401
	690 331	708 996
Fonds spéciaux		
Fonds de défense en matière déontologique : Intérêts courus	9 311	8 842
	699 642 $	717 838 $

6. Placements :

	2000	1999
Fonds des opérations courantes		
Obligations, 6,5 % à 10,38 %, échéant le 4 septembre 2001	616 654 $	627 291 $
Coupons détachés, 5,08 % à 8,27 %, échéant entre le 16 juillet 2000 et le 29 novembre 2004	3 641 776	3 051 506
Papiers commerciaux, catégorie AA, 7,85 %, échéant le 17 mai 2000	1 464 909	2 305 283
	5 723 339	5 984 080
Fonds de défense en matière déontologique		
Obligations, 4 % à 10,38 %, échéant le 6 avril 2000 et le 4 septembre 2001	544 463	527 280

6. Placements (suite) :

Le taux effectif moyen pondéré des placements du Fonds des opérations courantes est de 6,3 % (6 % en 1999). Au 31 mars 2000, la valeur marchande de 5 705 683 $ (6 030 594 $ en 1999) a été établie selon le dernier cours acheteur. Pour les placements du Fonds de défense en matière déontologique, le taux effectif moyen pondéré est de 6,9 % (6,6 % en 1999). Au 31 mars 2000, la valeur marchande de 559 692 $ (542 558 $ en 1999) a été établie selon le dernier cours acheteur.

7. Placements - Régime collectif d'assurance automobile et habitation :

Le Régime collectif d'assurance automobile et habitation a été créé par l'Ordre pour le bénéfice de ses membres. Au cours de l'exercice, un dépôt totalisant 603 155 $ a été effectué conformément à la convention du Régime. De plus, des revenus d'intérêts produits par les fonds investis et totalisant 138 147 $ (142 563 $ en 1999) ont été reçus et réinvestis dans le fonds de stabilisation. Ce fonds totalisant 3 424 777 $ au 31 mars 2000 (2 683 762 $ en 1999), comme il est prescrit au protocole d'entente, représente les montants qui seront éventuellement remis aux participants du Régime sous forme de diminution de primes, de ristournes ou pour pallier un déficit éventuel.

8. Immobilisations :

			2000
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau	480 332 $	381 116 $	99 216 $
Équipement d'imprimerie	135 239	72 615	62 624
Matériel de bureau	8 841	4 334	4 507
Système téléphonique	21 894	4 136	17 758
Matériel informatique et logiciel	761 272	333 548	427 724
Améliorations locatives	24 138	10 445	13 693
	1 431 716 $	806 194 $	625 522 $

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2000

8. Immobilisations (suite) :

	1999		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Mobilier de bureau	473 685 $	334 607 $	139 078 $
Équipement d'imprimerie	82 917	56 932	25 985
Matériel de bureau	11 759	7 597	4 162
Système téléphonique	21 620	2 068	19 552
Matériel informatique et logiciel	735 479	578 205	157 274
Améliorations locatives	20 797	7 271	13 526
	1 346 257 $	986 680 $	359 577 $

9. Crédit bancaire :

L'Ordre dispose d'une ouverture de crédit bancaire d'un montant global autorisé de 1 000 000 $ au taux de base du prêteur plus 1 %, échéant en juillet 2000.

10. Comptes fournisseurs et charges à payer :

	2000	1999
Fonds des opérations courantes :		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 786 140 $	2 084 940 $
Taxes	634 716	610 941
Autres	75 196	19 647
	2 496 052 $	2 715 528 $

Les comptes fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 900 114 $ (893 173 $ en 1999) de contributions à payer le 1er mai 2000 pour le financement de l'Office des professions du Québec et pour les primes du régime collectif sur l'assurance-responsabilité professionnelle.

11. Provision pour indemnités de départ :

Une provision pour les indemnités de départ dues aux employés ayant cinq ans de service et plus est enregistrée aux livres. Ces indemnités représentent un montant de 238 759 $ au 31 mars 2000, soit 33 008 $ d'indemnités accumulées au cours du présent exercice et 205 751 $ d'indemnités accumulées au cours des exercices antérieurs.

Le principe du paiement des journées « indemnités de départ » a été approuvé par le Comité d'urgence de l'Ordre le 5 janvier 1972 et confirme le privilège de trois jours de salaire à l'égard de chaque année d'emploi complétée pour les employés qui comptent au moins cinq ans de service, et ce, jusqu'à concurrence de 60 jours. Ces jours seront payés à l'employé au moment où il quitte son emploi. Cette politique s'applique aux employés embauchés avant le 1er avril 1995.

12. Avantage incitatif à la location reporté :

L'avantage incitatif à la location reporté correspond aux loyers gratuits accordés par le locateur afin d'inciter l'Ordre à renouveler le bail pour la location des locaux. Cet avantage est amorti sur la durée complète du bail, soit douze ans.

13. Engagement :

a) Loyer

L'Ordre est engagé, d'après des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2004, à verser des loyers totalisant 3 448 118 $, relativement à des locaux à bureaux et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles, pour les cinq prochains exercices, s'élèvent à :

2001	745 648 $
2002	751 730
2003	758 119
2004	750 195
2005	442 426

Le contrat de location pour les locaux à bureaux comporte deux options de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans chacune dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de douze mois.

b) Autres engagements :

L'Ordre s'est engagé à verser 100 000 $, annuellement, au cours des quatre prochains exercices à Inno-centre à titre de commanditaire du Programme de promotion et de soutien de l'entrepreneurship technologique des ingénieurs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Exercice terminé le 31 mars 2000

13. Engagement (suite) :

b) Autres engagements (suite) :

De plus, l'Ordre s'est engagé à verser un total de 70 000 $ au cours des trois prochains exercices à la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. dans le cadre du programme iSci Carrières.

14. Organisme contrôlé :

Le Bureau de l'Ordre des ingénieurs du Québec, à la suite d'une recommandation du Comité administratif de la Fondation, a approuvé la mise en œuvre de la dissolution de la Fondation des ingénieurs du Québec.

Renseignements financiers provenant des états financiers de la Fondation des ingénieurs du Québec au 31 mars :

	2000 (non vérifié)	1999 (vérifié)
Actif	19 065 $	116 363 $
Passif	5 354 $	2 150 $
Soldes de fonds	13 711	114 213
	19 065 $	116 363 $
Résultats des activités :		
Produits	4 278 $	57 226 $
Charges	101 580	8 653
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges	(97 302) $	48 573 $

15. Organisme satellite :

L'Ordre des ingénieurs du Québec exerce une certaine influence sur Gestion FÉRIQUE en vertu de sa capacité de nommer certains des membres du conseil d'administration de cette organisation, celle-ci étant ainsi un satellite. La corporation Gestion FÉRIQUE a comme but premier d'établir une caisse de retraite pour les membres de l'Ordre. À cette fin, la corporation Gestion FÉRIQUE crée et administre des fonds de placements pour les membres de l'Ordre et pour toute autre personne admise par décision du conseil d'administration de la société.

16. Chiffres correspondants :

Certains chiffres correspondants de 1999 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES/FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

Produits

	2000		1999
	Budget	Réel	Réel
Coordination			
Amendes et recouvrements de dépenses FÉRIQUE	163 000 $	193 958 $	33 207 $
Admission et enregistrement			
Assurance-responsabilité professionnelle	432 000	432 068	807 354
Cotisations d'admission	92 000	97 274	97 801
Permis temporaires	61 000	60 954	57 790
Frais d'admission	192 500	188 222	212 903
Frais d'enregistrement	51 300	37 094	42 921
Frais d'examen	201 900	184 746	186 023
Frais de reclassement	150 000	132 306	143 286
Frais de dossier	10 250	7 809	13 479
Réadmissions et transferts	46 200	55 569	50 835
Vente de sceaux	37 300	31 426	35 142
Publications - Guide de pratique, Lois et règlements, Répertoire des membres 1999	18 000	11 217	164 345
	1 292 450	1 238 685	1 811 879
Affaires professionnelles			
Pratique illégale - amendes et recouvrements	25 000	25 940	15 901
Guide de développement professionnel	1 000	2 000	–
	26 000	27 940	15 901
Services aux membres			
Redevances - services financiers	335 000	395 645	333 185
Redevances - assurances maladie, automobile et habitation	432 000	540 902	435 962
Recouvrements de dépenses - FÉRIQUE	503 000	416 912	620 390
Service de placement	173 000	156 728	183 737
Projets - PME et associés	310 300	231 525	531 128
	1 753 300	1 741 712	2 104 402
Sections régionales	330 000	347 816	362 038
Communications et affaires publiques			
Ventes d'annonces et de publications	426 999	402 106	335 674
Projet - Éclairage et choix de société	50 000	20 000	70 000
Divers	–	5 084	15 264
	476 999	427 190	420 938
Administration - Finances			
Cotisations des membres	6 469 000	6 518 092	6 243 387
Intérêts	430 000	492 849	500 172
	6 899 000	7 010 941	6 743 559
	10 940 749 $	10 988 242 $	11 491 924 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES/FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

Charges

	2000		1999
	Budget	Réel	Réel
Coordination			
Activités du Bureau :			
Dépenses d'activités	114 440 $	147 519 $	104 684 $
Ombudsman	12 000	11 453	10 498
Masse salariale	52 323	69 704	49 821
Quote-part des frais généraux	13 724	19 076	14 006
	192 487	247 752	179 009
Assemblée générale annuelle :			
Dépenses d'activités	45 141	45 354	37 037
Masse salariale	15 119	14 311	14 029
Quote-part des frais généraux	3 966	3 916	3 944
	64 226	63 581	55 010
Affiliations :			
Dépenses d'activités	340 083	345 823	326 796
Masse salariale	26 268	24 822	24 037
Quote-part des frais généraux	6 890	6 793	6 757
	373 241	377 438	357 590
Comité administratif :			
Dépenses d'activités	34 200	36 282	28 559
Masse salariale	71 910	68 399	68 636
Quote-part des frais généraux	18 862	18 719	19 300
	124 972	123 400	116 495
Coordination administrative :			
Dépenses d'activités	179 182	218 818	31 261
Masse salariale	113 237	120 660	121 806
Quote-part des frais généraux	29 727	33 021	34 243
	322 146	372 499	187 310
Soutien juridique :			
Dépenses d'activités	250 888	270 447	247 012
Masse salariale	123 798	92 068	17 010
Quote-part des frais généraux	32 472	25 196	4 782
	407 158	387 711	268 804
Élections :			
Dépenses d'activités	34 115	41 338	33 346
Masse salariale	13 817	51 774	1 554
Quote-part des frais généraux	3 624	14 169	437
	51 556	107 281	35 337

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES/FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

Charges (suite)

	2000		1999
	Budget	Réel	Réel
Coordination (suite)			
Comité de révision :			
Dépenses d'activités	7 500 $	2 133 $	1 989 $
Masse salariale	16 579	3 047	–
Quote-part des frais généraux	4 349	834	–
	28 428	6 014	1 989
Comité de discipline :			
Dépenses d'activités	25 000	17 731	20 132
Masse salariale	43 385	46 933	40 412
Quote-part des frais généraux	11 354	12 603	11 361
	79 739	77 267	71 905
Conciliation et arbitrage :			
Dépenses d'activités	5 000	4 185	993
Masse salariale	33 228	18 846	3 994
Quote-part des frais généraux	8 716	5 157	1 118
	46 944	28 188	6 105
	1 690 897	1 791 131	1 279 554
Admission et enregistrement			
Admission des diplômés :			
Dépenses d'activités	45 250	47 533	40 654
Masse salariale	280 846	279 948	235 440
Quote-part des frais généraux	73 667	76 481	57 110
	399 763	403 962	333 204
Assurance-responsabilité professionnelle :			
Dépenses d'activités	395 300	395 381	736 374
Masse salariale	57 215	59 980	55 545
Quote-part des frais généraux	15 008	16 386	15 615
	467 523	471 747	807 534
Permis temporaires :			
Masse salariale	23 076	23 163	22 625
Quote-part des frais généraux	6 053	6 328	6 360
	29 129	29 491	28 985
Tableau des membres et projets divers :			
Dépenses d'activités	43 500	45 450	45 589
Publications - Guide de pratique, Lois et règlements, Répertoire des membres 1999	5 000	6 468	148 560
Masse salariale	289 441	281 355	269 815
Quote-part des frais généraux	75 922	76 865	80 391
	413 863	410 138	544 355

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES/FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

Charges (suite)

	2000		1999
	Budget	Réel	Réel
Admission et enregistrement (suite)			
Encadrement des stagiaires :			
Dépenses d'activités	98 000 $	93 782 $	55 999 $
Masse salariale	232 572	229 735	227 898
Quote-part des frais généraux	61 004	62 763	68 607
	391 576	386 280	352 504
	1 701 854	1 701 618	2 066 582
Affaires professionnelles			
Pratique illégale :			
Dépenses d'activités	178 800	191 515	69 075
Masse salariale	372 200	331 480	408 297
Quote-part des frais généraux	97 630	90 559	114 783
	648 630	613 554	592 155
Inspection professionnelle :			
Dépenses d'activités	491 500	461 287	470 922
Masse salariale	226 400	244 164	243 966
Quote-part des frais généraux	59 386	66 705	68 585
	777 286	772 156	783 473
Développement professionnel des membres :			
Dépenses d'activités	101 700	73 038	69 377
Masse salariale	193 900	170 656	152 561
Quote-part des frais généraux	50 860	46 622	42 889
	346 460	290 316	264 827
	1 772 376	1 676 026	1 640 455
Syndic			
Activités du syndic :			
Dépenses d'activités	199 100	179 978	158 952
Masse salariale	476 789	463 921	337 577
Quote-part des frais généraux	125 063	126 905	94 901
	800 952	770 804	591 430
Services aux membres			
Emploi et rémunération :			
Dépenses d'activités	53 500	53 993	107 174
Masse salariale	159 590	165 577	110 467
Quote-part des frais généraux	41 865	45 235	31 055
	254 955	264 805	248 696

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES/FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

Charges (suite)

	2000		1999
	Budget	Réel	Réel
Services aux membres (suite)			
FÉRIQUE :			
Dépenses d'activités	278 000 $	265 496 $	345 651 $
Masse salariale	100 000	73 380	109 265
Quote-part des frais généraux	38 887	28 434	50 077
Quote-part des services de soutien	86 113	48 335	115 397
	503 000	415 645	620 390
Services financiers aux membres :			
Dépenses d'activités	92 500	90 539	57 625
Masse salariale	30 994	38 495	45 218
Quote-part des frais généraux	8 131	10 517	12 712
	131 625	139 551	115 555
Entrepreneurship :			
Dépenses d'activités	100 000	100 000	100 000
	100 000	100 000	100 000
Projet - Opération PME et associés :			
Dépenses d'activités	280 000	173 783	458 568
Charge salariale	250 000	243 510	252 348
Quote-part des frais généraux	67 844	62 942	61 467
	597 844	480 235	772 383
Comité Femmes en ingénierie :			
Dépenses d'activités	18 300	17 617	15 810
Masse salariale	8 851	12 308	14 398
Quote-part des frais généraux	2 321	3 362	4 047
	29 472	33 287	34 255
	1 616 896	1 433 523	1 891 279
Sections régionales			
Activités des membres :			
Dépenses d'activités	662 603	779 597	676 765
Masse salariale	248 376	241 893	234 605
Quote-part des frais généraux	65 150	65 858	65 953
	976 129	1 087 348	977 323
Communications et affaires publiques			
PLAN et *PLAN MÉGA* :			
Dépenses d'activités	522 000	496 137	430 389
Masse salariale	92 406	93 557	90 429
Quote-part des frais généraux	24 238	25 523	25 423
	638 644	615 217	546 241

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES/FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

Charges (suite)

	2000		1999
	Budget	Réel	Réel
Communications et affaires publiques (suite)			
Autres publications :			
Dépenses d'activités	50 225 $	32 817 $	107 556 $
Masse salariale	80 658	81 209	64 295
Quote-part des frais généraux	21 156	22 154	18 075
	152 039	136 180	189 926
Promotion :			
Dépenses d'activités	107 369	168 283	160 579
Masse salariale	88 202	95 108	97 127
Quote-part des frais généraux	23 136	25 946	27 305
	218 707	289 337	285 011
Centre de documentation :			
Dépenses d'activités	5 000	2 270	1 823
Masse salariale	43 963	42 482	42 032
Quote-part des frais généraux	12 037	11 589	11 816
	61 000	56 341	55 671
Section étudiante :			
Dépenses d'activités	95 093	103 926	96 377
Masse salariale	87 607	93 864	95 558
Quote-part des frais généraux	22 980	25 606	26 863
	205 680	223 396	218 798
Éclairage des choix de société :			
Dépenses d'activités	89 700	60 661	177 008
Masse salariale	123 653	125 437	145 109
Quote-part des frais généraux	32 435	34 220	40 794
	245 788	220 318	362 911
Valorisation de l'excellence :			
Dépenses d'activités	68 940	66 642	61 046
Masse salariale	38 977	38 241	23 518
Quote-part des frais généraux	10 224	10 432	6 611
	118 141	115 315	91 175
	1 639 999	1 656 104	1 749 733

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES/FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

Charges (suite)

	2000		1999
	Budget	Réel	Réel
Administration - finances			
Accueil et information générale :			
Masse salariale	52 254 $	54 289 $	95 754 $
Quote-part des frais généraux	14 428	15 275	26 919
	66 682	69 564	122 673
Comptabilité et budgétisation :			
Dépenses d'activités	18 137	20 056	16 559
Masse salariale	105 488	108 514	101 173
Quote-part des frais généraux	27 670	29 772	28 443
	151 295	158 342	146 175
Perception des cotisations :			
Masse salariale	60 140	51 916	46 035
Quote-part des frais généraux	15 773	14 244	12 942
	75 913	66 160	58 977
Informatique et bureautique :			
Dépenses d'activités	13 447	4 076	13 632
Masse salariale	196 009	203 324	183 842
Quote-part des frais généraux	51 414	55 783	51 683
	260 870	263 183	249 157
Reprographie et expédition :			
Masse salariale	96 435	119 221	91 204
Quote-part des frais généraux	26 301	33 578	25 640
	122 736	152 799	116 844
Gestion du personnel :			
Dépenses d'activités	6 571	10 171	10 350
Masse salariale	101 912	113 329	94 479
Quote-part des frais généraux	26 731	31 094	26 560
	135 214	154 594	131 389
	812 710	864 642	825 215
	11 011 813 $	10 981 196 $	11 021 571 $

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES/FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 2000, avec chiffres correspondants de 1999

Charges par nature

	2000		1999
	Budget	Réel	Réel
Dépenses d'activités			
Assurance-responsabilité professionnelle	395 300 $	395 381 $	736 374 $
Publications et frais de communication	1 138 226	1 087 104	1 196 068
Honoraires :			
Personnel pédagogique contractuel	42 750	47 501	45 955
Ressources contractuelles	1 049 500	894 307	1 017 165
Autres honoraires	907 824	924 471	1 032 890
Déplacements, séjour et représentation	320 063	273 046	263 147
Affiliations à d'autres organismes	340 083	345 823	326 796
Sections régionales	662 300	779 597	676 765
Publicité et promotion	300 693	348 572	327 737
Séances du Bureau et du Comité administratif, colloques, Assemblée générale annuelle et Journée de l'ingénieur(e), Ombudsman	212 341	237 285	185 653
Élections	34 115	41 338	33 346
	5 403 195	5 374 425	5 841 896
Masse salariale	4 377 618	4 347 110	3 980 101
Frais généraux[1]			
Charges locatives et taxes	673 000	694 066	658 067
Télécommunications	60 000	47 374	60 296
Frais de poste et de messagerie	135 000	158 726	133 213
Imprimerie, papeterie et fournitures	35 000	48 767	49 748
Location et entretien de l'équipement	55 000	67 882	44 605
Assurances et dépenses générales	33 000	36 065	30 598
Amortissement des immobilisations	240 000	206 781	223 047
	1 231 000	1 259 661	1 199 574
	11 011 813 $	10 981 196 $	11 021 571 $

(1) Les frais généraux sont imputés aux différents secteurs en proportion de leur masse ou charge salariale.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES/FONDS DES OPÉRATIONS COURANTES

Exercice terminé le 31 mars 2000

Autres honoraires

Saia, Deslauriers	10 116	$	Expertise pour le Bureau du syndic et le Comité d'inspection professionnelle
Denis Gill, ing.	1 641	$	Expertise sur enquête pour inspection professionnelle
Calculatech Inc.	11 195	$	Enquête sur compétence professionnelle
Soprotech Inc.	16 545	$	Dossier de pratique illégale
Patenaude Armand, ing.	3 192	$	Analyse, rapport d'évaluation
Laurier Nichols, ing.	500	$	Rapport d'expertise pour inspection professionnelle
Saco	3 550	$	Projet de mentorat
Tecsult Eduplus	18 705	$	Étude de compétences en prévention des risques et gestion des mesures d'urgences
NéoSim	2 750	$	Modernisation des systèmes informatiques de l'Ordre
Éco Innotech Int'l	18 920	$	Projet génie logiciel
	87 114	**$**	

Byers Casgrain, avocats	83 396	$	Dossier de pratique illégale
Lavery, De Billy, avocats	29 943	$	Législation
Simon Venne, avocat	88 478	$	Avis juridiques pour le Bureau du syndic
Heenan Blaikie, avocats	204 576	$	Avis juridiques sur le dossier FÉRIQUE
Inno-centre	100 000	$	Projet de l'Entrepreneurship technologique
	506 393	**$**	

Frais juridiques divers	101 434	$
Frais de vérification, analyse, expertises	159 550	$
Frais de recherche et de rédaction	69 980	$
	330 964	**$**

Total - Autres honoraires	**924 471**	**$**

Production
Ordre des ingénieurs du Québec

Direction
Nicole Pelletier, directrice des Communications
et des Affaires publiques

Coordination
Danielle Frank, conseiller en communications

Direction artistique
Michel Dubé

Dépôt légal 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1198-595X